

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

MURATO

LIBRI È DETTI

RENCONTRE LITTÉRAIRE

AUTEURS, ÉDITEURS, ILLUSTRATEURS..

SAMEDI 13 AOÛT 2011 SALLE DES FÊTES

DE 10H30 À 18H ENTREE GRATUITE

©Pierre Murati

u-libru.fr



Prix Littéraire des Hebdos en région

Vous aimez
les livres et les auteurs ?

Chères lectrices, chers lecteurs, grâce à votre journal, devenez membre du 5^e Prix Littéraire des Hebdos en région en partenariat avec le groupe Audiens, le groupe La Poste, ERDF, la Société des Papiers de Presse (SPPP), "La Grande Librairie" l'émission littéraire de France5 animée par François Busnel et diffusée tous les jeudis à 20h35 (rediffusion le dimanche à 8h55) et le magazine Lire.

Pour participer, c'est simple : il suffit d'envoyer une lettre dans laquelle vous faites part de vos goûts littéraires et de votre motivation sans oublier votre adresse complète et votre numéro de téléphone. Cette lettre doit être adressée avant le **16 septembre 2011** dernier délai à l'adresse suivante :

**Syndicat de la Presse
Hebdomadaire Régionale**
Prix Littéraire
72 rue d'Hauteville - 75010 Paris

Les 22 lectrices et lecteurs choisis recevront à leur domicile 10 romans de la rentrée sélectionnés par un comité éditorial comprenant des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale et la rédaction du magazine Lire.

En janvier 2012, le jury se réunira à Paris à La Sorbonne pour délibérer, et la proclamation du lauréat se fera le jour même, en début de soirée.

Le Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration des 22 membres du jury.

Le règlement complet du Prix littéraire des Hebdos en région est disponible sur simple demande au SPHR.



SPHR
Presse Hebdomadaire Régionale

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Du Capitole à la roche tarpéienne le pas est vite franchi. La Société humaine, depuis la nuit des temps, brûle aujourd'hui - et encore avec la même aisance - ce qu'elle adorait la veille et vice versa !

L'opinion est versatile. Mais quand la Justice – comme en Amérique - accuse avec force démonstration et fait marche arrière peu après, on peut toutefois considérer effectivement comme positif qu'elle puisse reconnaître son erreur. Cela ne peut compenser l'énormité du mal que son empressement a causé !

Quid de la présomption d'innocence, quand le spectacle est assuré !

● **Les prochaines élections présidentielles** préoccupent les candidats déclarés comme les candidats potentiels, leur état-major, les partis politiques, les médias. Tous surfent au-dessus d'une population dont l'intérêt se situe souvent au niveau du portefeuille et du «caddy» de la ménagère, les yeux rivés sur les offres d'emploi pour soi-même ou pour ses enfants !

La société française est très malade. Elle manque de souffle pour ne pas écrire d'âme !

La religion de la laïcité assèche les intelligences, en plongeant « l'intellect » dans un matérialisme qui broie l'homme «qui n'a pas besoin de pain». Même si, sans le pain, il est difficile à l'homme d'ordonner sa pensée. Dans notre société, seule compte la détermination du plus grand nombre, à ne raisonner qu'à partir du tube digestif ! L'enjeu pourtant s'articule autour de l'avenir de notre pays. Or la classe politique, dans son ensemble, pour l'instant semble plus préoccupée par la mise en avant des «égos» des uns et des plans de carrière des autres que par la volonté de débattre de projets de société ou d'avancer des solutions tangibles aux problèmes d'un quotidien aussi clairs qu'ils sont à résoudre dans l'urgence !

La morosité qui baigne la vie de tous les jours s'épaissit, se densifie au fil du temps. La mondialisation explique en partie la situation actuelle. Elle n'excuse pas tout !

Le rôle des responsables politiques est de gérer le présent tout en défendant les voies de l'avenir !

● **«Baccala pa Corsica»** ! C'est toujours vrai ! Il n'y a qu'à voir le mode des transports aériens ou maritimes, véritables coupe-gorges pour une économie des usagers, exploités sans vergogne avec des horaires et des tarifs obéissant à une logique commerciale incompréhensible. Comme par exemple, de gros porteurs à 17 heures au départ de Paris, de Marseille ou de Nice, et, des usagers obligés de passer une nuit supplémentaire sur le continent, parce que les avions de 21 heures sont complets ! Et les bateaux de la SNCM qui embarquent les passagers à 18 heures pour arriver à Bastia à 8 heures 15 le lundi !

SERVICE PUBLIC ! A l'Etat de faire en sorte que cette «logique» permette d'assurer une vraie continuité territoriale avec un service qui apporte au public l'assurance qu'il va en bénéficier.

Et que dire des locations de voitures en cette période, sur les aéroports continentaux ? Une arnaque organisée, avec des prix qui flambent : «On profite de l'été et de la deman», vous expliquent, «candides», les préposés à cette vaste incongruité !

Norbert Paganelli, un pueta i

*La poésie nous interpelle. Peu lue, elle est pourtant présente dans les collections des éditeurs et l'on fait souvent appel à elle pour émerveiller les enfants et les initier à cette pratique littéraire qui possède ses fidèles. Multipliant les interventions auprès des écoles et des bibliothèques dans le cadre du Printemps des poètes, Norbert Paganelli vient de publier son nouveau recueil aux éditions Colonna : *A notti aspetta* (La nuit attend). Des poèmes écrits en langue corse avec une élégante traduction de Dominique Colonna, professeur de langue et de civilisation. Entretien avec l'auteur...*

► **Un titre n'est jamais choisi par hasard... Pourquoi avoir choisi «A notti aspetta» (La nuit attend) comme titre à votre nouveau recueil de poèmes ?**

J'ai un peu le sentiment que la poésie est assez étrangère à la lumière du jour et à l'illusion de l'apparence. Elle cherche une autre clarté et se plaît à révéler un autre monde, parallèle à celui dans lequel nous évoluons que, faute de temps et d'outils, nous ignorons ou feignons d'ignorer. La nuit est une autre face du monde, une face faite de plénitude où les vérités révélées n'ont pas cours. Vous noterez que la nuit est en attente ce qui peut signifier qu'elle nous attend - à charge pour nous de faire l'effort d'y entrer - ou qu'elle attend son heure car, de toute manière, elle emportera la victoire finale...

► **L'ouvrage est, de plus, découpé en quatre parties dont chacune est une déclinaison du titre... C'est une véritable ode à la nuit !**

J'ai voulu explorer cette vaste étendue et en présenter différents aspects. La première partie, *Steddi in a notti* (Étoiles dans la nuit) s'intéresse aux clartés perceptibles dans toute nuit; la seconde, *Bramu di a notti* (Espoir de la nuit), met en relief l'attente d'un avenir; la troisième, *Suchju di a notti* (Suc de la nuit), tente d'en saisir la substance; tandis que la quatrième partie, *A notti più bedda chè a notti* (La nuit plus belle que la nuit), suggère l'idée que les nuits ne sont pas toutes semblables, qu'elles peuvent se comparer, s'évaluer.

► **La thématique de votre ouvrage est donc empreinte de nostalgie, de tristesse même...**

Je ne le crois pas. On reproche souvent à la poésie d'être triste et de se complaire dans cette tristesse mais, très honnêtement, je crois que l'on confond tristesse et gravité. Je n'ai pas le sentiment d'écrire des choses tristes mais plutôt des choses graves et cette gravité se manifeste souvent derrière les choses très simples, presque anodines de la vie quotidienne.

► **J'ai pu lire sur votre site qu'on reprochait à votre poésie un non engagement, qu'en pensez-vous ?**

Je crois qu'un texte est poétique par sa manière de dire et non pour ce qu'il dit. Nous ne sommes pas dans l'univers de l'essai où il s'agit de démontrer une thèse mais dans un univers assez proche de la peinture ou de la musique où l'essentiel est de suggérer, de faire sentir, d'émuvoir... Il reste que rien n'interdit à la poésie de s'appuyer sur l'Histoire ou l'actualité mais en la transfigurant. C'est d'ailleurs ce que je tente de faire dans plusieurs textes : *Ciò ch'è possu dì* (Ce que je peux dire) a été écrit lorsqu'une talentueuse



chanteuse a été inquiétée pour avoir hébergé un homme en fuite, *Ghjastemu* (Malédiction) a été inspiré par la détention d'Ingrid Betancourt, *Sta sera* (Ce soir) fait directement référence à la lutte des moines tibétains face à la dictature chinoise... Vous voyez bien que la poésie ne s'affranchit pas du réel, le poète n'est pas un être éthéré qui vit dans les limbes, il prend simplement une certaine distance avec ce réel afin de le faire percevoir d'une autre manière.

► **Je comprends parfaitement mais on pourrait s'attendre à une référence plus explicite à la réalité insulaire puisque vous écrivez en langue corse...**

L'explicite n'est pas le registre favori de la poésie qui préfère l'implicite. J'ai le sentiment qu'en disant trop, on dit mal, et qu'en ménageant son propos, on en dit bien plus. Le texte sur la langue corse intitulé *Era scritta* tente de dire l'agonie de notre véhicule linguistique qui, s'il ne disparaît pas véritablement, s'étiolle un peu plus chaque jour, à mesure que le discours sur la langue se renforce.

Par ailleurs, la fonction de la poésie, me semble-t-il, n'est pas d'illustrer un fait dans sa singularité mais bel et bien de le transcender en lui donnant une portée universelle et intemporelle. *Le Dormeur du val* d'Arthur Rimbaud n'est pas simplement un texte sur un jeune soldat mort durant la guerre de 1870, il est le symbole de la sauvagerie de toutes les guerres. *Le Temps de cerises* n'est pas seulement une référence aux événements tragiques de la Commune de Paris, c'est aussi le chant de toutes les désillusions, qu'elles soient amoureuses ou politiques et c'est précisément pour cela que la chanson nous touche encore aujourd'hui...

► **Peut-on réellement écrire de la poésie sans s'interroger sur sa spécificité ?**

in a notte

Je ne peux répondre pour tout le monde mais j'observe que de nombreux poètes ont tenté de percer le mystère de la création. Pour ma part, il s'agit d'une interrogation permanente car je ne suis toujours pas parvenu à un niveau de certitude satisfaisant. D'ailleurs, cette interrogation sur la nature même de la poésie imprègne de nombreux textes du présent recueil : je pense à Pàgina (Page) qui évoque la fameuse angoisse de la page blanche, à Certi volti (Certaines fois) qui tente d'explorer l'état créatif lui-même ou à Prighjuneri (Prisonnier) dont la thématique est la liberté du créateur... Ainsi, l'interrogation sur l'acte d'écrire peut, elle-même, alimenter la création poétique...

► **Beaucoup de vos textes comportent des exergues d'autres poètes... Est-ce une manière de leur rendre hommage ?**

Bien sûr ! Lorsque je lis un texte qui me plaît, je le note, j'en suis fier pour l'auteur et je me dis toujours qu'il doit avoir une incidence sur ce que je vais écrire. Je ne sais ni quand ni comment mais l'émotion que je reçois à la lecture d'un texte ne se perd pas, elle fait son chemin et est nécessairement à l'origine de certains de mes poèmes. «Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme...», Lavoisier était certainement un poète à moins que les poètes ne soient quelque part des chimistes.... Les chimistes de l'âme.

Norbert
PAGANELLI

A notti aspetta / La nuit attend

Poèmes en langue corse traduits par Dominique Colonna



Colonna  Édition

«Le poète n'est pas un être éthéré qui vit dans les limbes, il prend simplement une certaine distance avec ce réel afin de le faire percevoir d'une autre manière.» N. P.

Era scritta

«Era un chjassu diminticatu da l'òmini»
Louis Graal

A lingua sculisciàia senza cascà
S'arrimbàia à i lecci
S'acciutulàia suttu à a scopa
Rippidendu u so soffiu
Vulìa andà versu à u mari
Nanzi di ricuddà culà in a so sarra

A notti era fallata è mancu
Ùn si vidia
Stàtini qui o amica
Lintàia un'altra lingua
Abbastanza vicina ma micca listessa
Stàtini qui par stasera
Dumani farà ghjornu

Ma a lingua ùn vulìa micca stà
Ùn èrani i so loca ùn era u so fumu
Hè cusi ch'idda s'hè mossa versu u so rughjonu
Ghjunta in u so puddatoghju
Lingua si n'hè andata
U viaghju l'avìa compia
Ani scrittu nantu à so petra
Qù lingua riposa pà u sempri

Era scritta mi pari in un antra lingua

C'était écrit

«C'était un chemin oublié par les hommes»
Louis Graal

La langue glissait sans tomber
Elle s'accrochait aux chênes verts
Se blottissait sous la bruyère
Tout en reprenant son souffle
Elle voulait aller vers la mer
Avant de regagner là-haut ses crêtes

La nuit était tombée
On ne voyait plus rien
Reste donc ici amie
Lâchait une autre voix
Assez voisine mais différente aussi
Reste donc ici pour ce soir
Demain il fera jour

Mais la langue ne voulait pas rester
Elle n'était ni de ce lieu ni de ce fleuve
Elle s'en est donc retournée chez elle
Arrivée là-haut
La langue s'est éteinte
Le voyage l'avait anéantie
Ils ont écrit sur sa tombe
Ici repose à jamais la langue

Je crois que c'était écrit dans une autre langue

Murato à la page avec «Libri è Detti»



Marie-Hélène Biaggi Muraccioli

Le samedi 13 août, Libri è Detti s'invite pour la première fois à Murato avec pour ambition de promouvoir la production littéraire locale - et plus précisément les écrivains dont l'origine est murataise – tout en donnant la parole à celles et ceux qui constituent la mémoire du village et de sa micro-région. Une rendez-vous organisé autour de rencontres-débats et pensé par Marie-Hélène Biaggi Muraccioli, bibliothécaire de métier, au plus près des livres par l'esprit et le cœur.



► **Marie-Hélène, comment est née l'idée de cette rencontre littéraire à Murato ?**

Elle tient d'abord aux liens affectifs et familiaux qui me rattachent à Murato. La question était pour moi de savoir comment rendre hommage à ce village paternel que j'aime tant. J'ai choisi de le faire à travers un objet qui me passionne - le livre - et en associant à ce plaisir des Muratais, des écrivains et des gens qui ont un lien avec l'écriture.

► **Mettre ce rendez-vous sur pied, dans un village de 600 habitants au cœur du Nebbiu, même si c'est en pleine saison estivale, a-t-il été difficile ?**

Non, car nombreux sont ceux qui ont adhéré d'emblée à la démarche et m'ont proposé leur aide, comme Ferdinand Ugolini, maire de la commune et frère de Sixte Ugolini, un des auteurs invités à intervenir dans le cadre de cette manifestation.

S'il vit dans le Cap, Sixte Ugolini est né à Murato. Il s'apprête d'ailleurs à sortir un ouvrage sur les Muratais. Pour l'heure, son dernier livre, « Macagne è detti di i paesi corsi », nous fait revisiter la Corse à travers ses villages et diverses expressions ou désignations. Ce dont il nous parlera ce 13 août.

De son côté, Christophe Canioni est lui aussi de père et grands-parents muratais. Pour la promotion de son dernier ouvrage, « Les OVNIS dans le ciel de Corse », il a réalisé un teaser dont l'acteur principal n'est autre qu'un Muratais, puisqu'il s'agit de Pascal Galeazzi. Lisandru Ristorcelli, enfin, est né à Bastia mais est d'origine murataise. Spécialisé dans la bande dessinée américaine et auteur de « La traînée jaune de Comicswood », il nourrit également un projet éditorial – façon 9ème art – sur Murato.

«Un peu comme dans une bibliothèque, Libri è Detti offre une double lecture : une lecture publique via des ouvrages édités; mais aussi l'accès à un patrimoine écrit resté in situ auquel vont s'intéresser les historiens, sociologues, linguistes, géographes, et autres biographes...»

Marie-Hélène Biaggi Muraccioli

► **Justement, les auteurs que vous avez conviés couvrent des champs littéraires très différents. Et vous avez choisi d'ajouter à leur intervention celle d'un érudit local qui, lui, n'est pas édité...**

Tout à fait. Il s'agit d'André Magnan qui, au travers de recherches menées depuis des années, est devenu la mémoire vivante de Murato. Le travail qu'il a effectué, les sources et les connaissances qu'il a accumulées lui permettent de mettre en avant tout un patrimoine écrit que souhaite justement contribuer à valoriser Libri è Detti.

► **Parmi les trois auteurs édités invités, quels sont ceux qui sont muratais et ceux qui parlent de Murato ? Quelle place Murato tient-il dans leur travail ?**



L'Eglise San Michele, l'un des trésors de Murato. Mais il n'est pas le seul...

Programme de la journée, à la salle des fêtes de Murato

- 10h30 : Ouverture de **Libri è detti**
- 11h-12h : **Sixte Ugolini**, «*Macagne è detti di i paesi corsi*» (éditions Piazzola)
- 12h : Restauration possible au village
- 14h-15h : **Christophe Canioni**, «*Les OVNIS dans le ciel de Corse*» (éditions Anima)
- 15h15-16h : **Lisandru Ristorcelli**, «*La traînée jaune de Comicswood*» (éditions Scutella)
- 16h15-17h30 : **André Magnan**, «*L'histoire de l'église de San Michele*»

Renseignements
au 06 87 38 28 39
mhmuraccioli@gmail.com

Libri è Detti»

► Qu'est-ce qui fait, selon vous, de Murato, un objet littéraire à part entière ?

Il y a beaucoup de Muratais ou de gens issus de Murato qui ont écrit sur Murato mais pas seulement. La richesse de ces écrits ne tient pas pas qu'à une dimension historique. On trouve aussi des poésies, des romans... Ce patrimoine, qu'il s'agit de faire remonter à la surface, se découvre peu à peu. Il pourrait, à terme, venir compléter ce que les Historiens ont déjà trouvé sur Murato. Le travail de locaux comme Louis Giacomoni, sur Rutali, est à ce titre exemplaire. Et il rayonne sur tout le Haut Nebbiu.

► Votre ambition est donc de tisser des liens entre ce qui est déjà institutionnalisé, répertorié et protégé, et ce qui ne l'est pas encore...

D'une certaine façon, oui. Mais c'est aussi, plus simplement, mettre en valeur un village très actif où Libri è Detti entend prendre sa place en complémentarité avec tout ce qui se fait et s'organise par ailleurs. Un village que l'on connaît avant tout pour cette église de San Michele majestueuse et mystérieuse (à la légende de laquelle beaucoup de Muratais se sont arrêtés), ou encore pour ses liens avec Pascal Paoli, mais qui recèle d'autres trésors, jusque-là inconnus, comme ces nombreuses poésies anciennes et inédites que Libri è Detti se propose de faire revivre. La manifestation est par ailleurs ouverte à tous ceux qui souhaitent s'exprimer : locaux, touristes, éditeurs connus, écrivains publiés à compte d'auteur... Nous attendons beaucoup de monde pour cette première édition sur laquelle nous aimerions construire dans l'échange et le partage.

► Des jeunes aussi ?

Bien sûr, car ils peuvent tout aussi bien être intéressés, dans le cadre, par exemple, de leurs études, par l'intervention de Sixte Ugolini, que par celles de Christophe Canioni sur les OVNIS ou de Lisandru Ristorcelli. Et nous insistons sur cette dimension fédératrice de Libri è detti qui nous semble capitale !

► Vous qui travaillez au coeur des livres, pensez-vous qu'ils aient toute leur place à Murato ? Et plus largement, dans quelle mesure pensez-vous que l'on puisse lire en milieu rural ?

C'est une question à laquelle cette première édition de Libri è Detti donnera sans doute une réponse. Car tout le sens de la manifestation réside dans la ou les découvertes qu'elle occasionnera.

Les partenaires de la manifestation

Libri è Detti remercie la Mairie de Murato - le maire Ferdinand Ugolini et le conseil municipal, dont Marie-Noëlle Ugolini et André Cardi -, le conseiller général du Haut Nebbiu Claude Flori, les associations Imagina Muratu et Inter'Art, Pierre Murati (auteur de la photographie de l'église de Saint Michel apparaissant sur l'affiche) et Julien Murraccioli, concepteur de l'affiche.

«Dans le combat...»

...entre toi et le monde, seconde le monde». Sans doute l'une des citations (n° 52) des plus énigmatiques, en tout cas la plus belle. «Les aphorismes de Zürau», dans sa traduction ici nouvelle, sans toutefois modifier trop ce que l'on connaissait, sont au nombre de 109, ils ont été conçus lors du séjour de **Kafka** chez sa sœur **Ottla**, fin 1917-début 1918, dans ce village de la **Bohême**, dans une maison sur la place du marché, près de l'église, au moment où vient de se déclarer la tuberculose de l'écrivain. La

présentation, celle que **Kafka** a retenue, un texte en haut de page, très bref, le vide ou blanc immaculé pour le reste, est l'innovation de cet ouvrage (**Franz KAFKA**, «Les aphorismes de Zürau», chez **Arcades**, septembre 2010). C'est l'aspect formel qui est retenu pour être au plus proche d'une pensée. «Passé un certain point il n'est plus de retour. C'est ce point qu'il faut atteindre», «Une cage s'en fut chercher un oiseau», «Du véritable adversaire, il monte en toi un courage infini», «Comment peut-on trouver plaisir au



Franz Kafka

monde, à moins que ce ne soit une fuite», «C'est le négatif qu'il nous incombe encore de faire, le positif nous est donné», «Quand on a accueilli le mal une première fois, il n'exige plus que l'on croit en lui», «La démesure du monde, c'est une consolation, semble n'être que numérique», «Tu t'es harnaché de manière ridicule pour ce monde». D'autres textes sont un peu plus longs et il est vrai déroutent davantage encore. La traductrice dit bien que la difficulté est l'appréhension d'un texte d'une rare complexité, et par conséquent la traduction. Avec cependant un concept qui, sauf erreur, est une première dans sa mise en évidence. C'est le mot «*indestructible*», signifiant sans doute cette «*sensation d'être vivant*», quelque chose qui relève du «*décidément divin*». En vérité, **Kafka**, avec ses aphorismes (à traduire par «*sentences*»), a commis des fragments narratifs, des images isolées, quelques paraboles, comme souligné dans la présentation, pour être tirés des lectures, il faut croire religieuses, que **Kafka** fréquentait assidûment, au point que son ami **Max Brod** avait trouvé un titre pour certains autres écrits «*Considérations sur le péché, la souffrance, l'espoir et le vrai chemin*», certes vite écarté, mais suffisant pour indiquer l'influence. A ce point-là, dommage ! la question du mal dans un corps qui livre une bataille incertaine. Un mal jusqu'à «*le rendre impuissant*», face au bien, en s'«*en éloignant le plus possible*», pour lui aussi le tromper. Il est aussi question d'un «*voile*». On peut lire ailleurs que **Kafka** aurait songé à se rendre en **Palestine**, et disait-il, en passant par **La Corse**. Au large de l'île ? Est-ce là un aphorisme de plus, et authentique cette fois ?

«Sorbonne Gigolo»

Un premier roman prometteur

«*Sorbonne Gigolo*» est le premier roman d'un jeune Bastiais de 29 ans, Maxime Jal-Orsatelli. L'histoire est celle d'un jeune pianiste «montant» à la capitale pour poursuivre ses études et se retrouvant happé dans un Paris de luxe, de femmes et de fête... Bien loin du conservatoire et de l'université.

Diplômé en Lettres Modernes à l'Université de Paris III, Maxime Jal-Orsatelli signe ici une histoire à mi-chemin entre la comédie dramatique et l'intrigue érotique. Un roman initiatique original au style déjà bien affirmé qui peut se dévorer sur une plage ensoleillée... Entretien avec un jeune auteur plein de promesses.

► **«Sorbonne Gigolo» est votre premier livre. Comment naît l'envie d'écrire un roman aussi peu conventionnel ?**

L'envie est venue tout naturellement. L'art est un moyen de s'exprimer librement, les conventions c'est tout ce qui touche aux normes... Si quand on écrit on pense aux normes, on ne fait pas quelque chose de personnel et donc pas forcément quelque chose de bon...

► **Combien de temps s'est écoulé entre la naissance de l'idée du roman et son achèvement ?**

Il s'est écoulé quatre années en tout avec des pauses, notamment durant mes années d'études.



Maxime Jal-Orsatelli

C'est quelqu'un qui résiste tout le temps à l'échec, qui va de l'avant, qui va jusqu'au bout des choses, qui ne renonce jamais...

► **Sans dévoiler toute l'intrigue, on peut néanmoins dire que les personnages féminins (Valentina, Elsa, Madame Bonbon...) tiennent une place prépondérante dans la vie d'Ange-Alil. Femmes et bonheur seraient-ils deux termes incompatibles ?**

► **Vous auto-éditez votre premier roman : pourquoi ce choix ?**

Pour exister tout simplement. En effet, les maisons d'édition prennent beaucoup de commissions...

► **Flaubert disait «Madame Bovary, c'est moi». Dans quelle mesure, peut-on dire que «Ange-Alil, c'est vous» ?**

Ange-Alil, c'est moi dans son abnégation !



Femme et bonheur peuvent être compatibles... Mais cela reste toujours très bref, ça ne dure jamais vraiment longtemps. Il y a certes des périodes de bonheur mais ça ne peut pas être éternel : c'est à ça qu'on reconnaît le bonheur ; c'est dans les moments de malheur...

► **Quelle impression aimeriez-vous laisser au lecteur qui refermerait votre livre ?**

Je voudrais laisser l'impression d'avoir échangé et partagé des choses. Même si je ne suis pas directement confronté au lecteur et que je ne communique pas avec lui oralement, j'aimerais lui donner l'envie de se replonger dans le livre. Quand on a lu un bon livre, on a un petit frisson à la fin... Comme si l'auteur était derrière le lecteur, dans un coin de sa conscience et qu'ils avaient communiqué : c'est cela que j'aimerais...

► **Quels sont vos auteurs de référence ?**

J'aime beaucoup Victor Hugo, Kafka, Dostoïevski...

► **Travaillez-vous déjà sur un nouveau livre ? Quel en sera le thème ?**

Pour 2012, j'ai un projet de publication d'un roman fantastique qui traitera de la place de l'individu dans la société, de la question du bonheur et de la liberté. Est-ce-que l'homme aujourd'hui dans le domaine du travail est capable d'avoir une réflexion sur lui-même, d'atteindre cette liberté ? Est-ce encore possible ?

Bernard Pivot : homme libre et croqueur de mots

Figure légendaire du petit écran, le journaliste Bernard Pivot, animateur enjoué et facétieux de l'émission «Apostrophes», le magazine littéraire le plus populaire de la télévision, s'abandonne aujourd'hui à coeur ouvert, à l'aube de ses 76 ans, dans un livre de 350 pages intitulé joliment «Les mots de ma vie», sorti récemment aux éditions Albin Michel. C'est le plus réjouissant et le plus spirituel des dictionnaires !

De la locution «ad-hoc» au juron «zut», Bernard Pivot dresse l'inventaire des 180 mots qui ont le plus compté dans sa vie professionnelle et privée, mêlant souvenirs intimes et aventures d'homme devenu public. «Les mots de ma vie, c'est aussi ma vie avec les mots», affirme Bernard Pivot dès l'introduction de son dico personnel car, dit-il, «j'ai aimé les mots avant d'aimer les livres», ajoutant avec une pointe d'humour dont il est coutumier : «La plupart des mots sont increvables. Ils nous enterreront tous !».

Pour l'animateur d'**Apostrophes**, le plus beau mot de la langue française, après le terme «amour», demeure le mot «aujourd'hui». «C'est le mot préféré du journaliste que je suis. Il contient l'essentiel, le présent. C'est du direct ou, comme on dit maintenant à la télévision, du live.» On sait qu'avant d'acquérir la notoriété médiatique grâce à la télévision avec successivement «**Bouillon de culture**», «**Double jeu**» et surtout «**Apostrophes**», dont il signera 724 émissions entre 1974 et 1990, Bernard Pivot fut et demeure essentiellement un journaliste de presse écrite.

De ses premiers articles dans les colonnes du grand quotidien **Le Progrès de Lyon**, sa ville natale, à ses billets d'humeur au **Figaro** littéraire et au **Figaro**, il accèdera à la tête du mensuel littéraire **Lire** qu'il dirigera pendant 18 ans ? «La chance n'a cessé de m'accompagner. Elle m'a tenu lieu d'ambition», précise ce dévoreur de mots.

Dictionnaire, femme et vieillissement

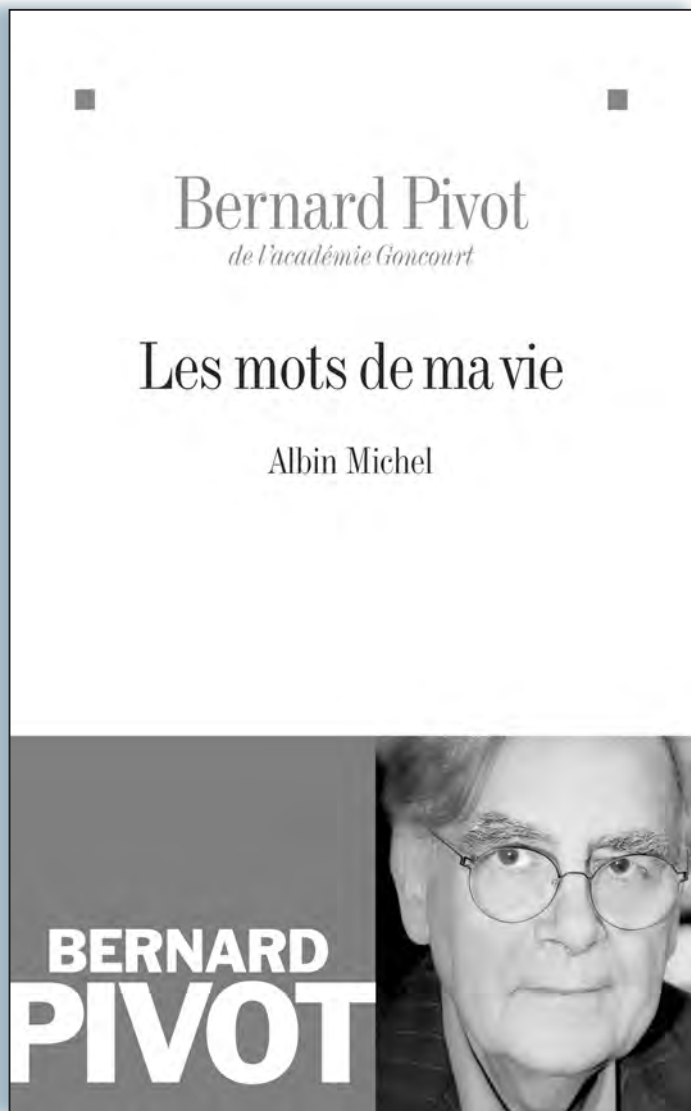
«Il ne se passe pas de jour sans que je n'ouvre un dictionnaire», précise Bernard Pivot, rappelant au passage que, pendant la guerre, à l'école communale, il avait appris à lire dans le **Petit Larousse** illustré des années 30.

Dans les années 50, à Lyon, élève au pensionnat **Saint Louis**, chez les **Frères du Sacré Coeur**, Bernard découvre le football. Ce sera sa seconde passion. «Je dois au football d'avoir forcé ma nature rêveuse à me fondre dans un groupe (...) Toute ma vie professionnelle, j'ai été un individualiste ayant l'esprit d'équipe (...) Sans le football, je n'aurais jamais marqué tant de buts à la télévision».

Plus léger, plus libertin, Bernard Pivot ne cache pas son admiration pour les femmes. «Seules les femmes savent rire, alors que chez beaucoup d'hommes, le rire sonne lourd. Je n'ai aimé que des femmes qui rient avec une gracieuse allégresse. Le son est limpide. De leurs dents de bonheur s'échappent des notes argentines.»

De plus en plus lyrique, Bernard Pivot se fait amoureux : «La beauté de la femme est la seule preuve de l'existence de Dieu (...) Les seins des femmes sont la preuve que Dieu a des mains de sculpteur.»

Plus grave, à la limite de la grossièreté, Bernard Pivot ne mâche pas ses mots au sujet du vieillissement : «Vieillir, c'est chiant. J'au-



rais pu dire vieillir c'est insupportable, c'est douloureux, c'est déprimant, c'est mortel. Mais j'ai préféré chiant parce que c'est un adjectif vigoureux qui ne fait pas triste (...) Lutter contre le vieillissement, c'est, dans la mesure du possible, ne renoncer à rien. Ni au travail, ni aux voyages, ni aux spectacles, ni aux livres, ni à la gourmandise, ni à l'amour, ni à la sexualité, ni au rêve. La musique est un puissant excitant du rêve. J'aimerais mourir rêveur dans un fauteuil en écoutant soit l'adagio du concerto n°23 en la majeur de Mozart, soit l'andante de son concerto n°21 en ut majeur, musiques au bout desquelles se révéleront à mes yeux des paysages sublimes de l'au-delà.»

Un dernier mot. Bernard Pivot, qui a passé toute sa vie professionnelle à poser des questions, a l'intention de consacrer un ouvrage à la vie privée d'un questionneur professionnel, mais il s'interroge : «Mes années seront-elles encore assez nombreuses pour avoir le temps de mener ce projet à terme ?»

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, il nous reste à souhaiter longue vie à ce croqueur de mots. Puisse-t-il les savourer encore longtemps pour le plaisir des gourmands que nous sommes !

Isula Verde II «per a f

Tout récemment, la Maison Forestière de Vizzavona a abrité la présentation et la signature d'une convention de partenariat entre les associations des communes forestières de l'île (Cofor 2A-2B) et Total Corse. Une conférence de presse a permis de marquer d'une pierre blanche ce rapprochement stratégique ainsi que les 7 ans d'Isula Verde, avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent à la préservation de la forêt corse. L'Informateur Corse Nouvelle a rencontré la dynamique Marie-Noëlle Leonelli, directrice générale de Total Corse, mécène et cheville ouvrière d'Isula Verde dont le slogan, cette année, fait la part belle à la langue corse : «Cun voi, per a furesta di dumane».

► Marie-Noëlle Leonelli, quel bilan dressez-vous de l'opération Isula Verde jusqu'à ce jour ?

Il s'agit d'un bilan très encourageant et porteur d'avenir, puisque l'opération a 7 ans. Depuis le lancement d'Isula Verde, nous sommes parvenus à aider à la reconstitution des forêts après incendie, à la protection des massifs forestiers ou encore à la sensibilisation des enfants à laquelle nous tenons particulièrement et qui est un fil vert de notre démarche. Aujourd'hui, sachant que 2011 a été déclarée année internationale de la Forêt, nous avons décidé d'élargir le champ d'action du dispositif, notamment à travers la signature d'une convention de partenariat avec les associations des communes forestières de l'île. L'objectif étant de tendre la main à tous les petits villages qui n'auraient pas les moyens de réaliser des projets à destination de leurs forêts et que nous pourrions éventuellement soutenir. D'autre part, nous avons mis en place une étroite collaboration avec le laboratoire scientifique/UMR SPE CNRS 6134, en charge du projet «Feux de forêts» à l'Université de Corse. Notre idée consiste, en outre, à fédérer l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels dont le domaine de compétences est relatif à la préservation de la forêt corse. Nous parlons à présent d'Isula Verde II...

► Que représente ce dispositif pour Total Corse ?

Sur le plan financier, il est question d'un budget global, comprenant la sensibilisation, qui se situe, pour Total Corse, entre 100 et 120 000 euros par an. Du fait que les subventions publiques soient plafonnées à 80% du coût total de chaque opération et que les 20% restant représentent un apport considérable pour les communes déjà privées de leur revenu d'exploitation forestière, Total Corse a décidé



Marie-Noëlle Leonelli, directrice générale de Total Corse, l'entreprise mécène de l'Opération Isula Verde depuis 2004

d'emboîter le pas et de s'engager, par le biais d'Isula Verde, en apportant 18% du financement et ne laissant à la charge de la commune que 2%. Au-delà du respect et de la protection de notre forêt, Total, en tant qu'entreprise citoyenne, ne pouvait rester cloisonnée dans son domaine d'activité. Il est tout à fait normal et légitime qu'une structure privée comme la nôtre agisse sur le territoire insulaire où elle est implantée. Total a une filiale corse, avec une équipe formée d'insulaires. Chacun s'est senti concerné, chacun a un village et des espaces qui lui tiennent à cœur. Nous sommes ainsi parvenus à convaincre notre direction nationale de mettre en œuvre l'Opération Isula Verde qui dure depuis 7 ans, à la satisfaction générale...

► Quelles seront les prochaines communes concernées par l'Opération Isula Verde II ?

Nous avons un grand projet de protection des espaces forestiers, en cours de réalisation, sur le col de Saint-Eustache avec la Communauté de Communes du Taravu. D'autres opérations seront développées au niveau de Moltifao, de Peri et, à nouveau, d'Olimi-Cappella. Par ailleurs, nous espérons que la convention de partenariat avec les associations des communes forestières de l'île va donner lieu à de nouveaux projets variés, s'étalant sur tout le territoire, par le biais des différents organismes compétents en la matière. Puisque, comme j'aime à le rappeler : «à chacun son métier». Tout d'abord, la commune a une forêt et décide de la gérer. Puis, l'ONF est d'un conseil technique avisé avant que la DRAF et l'ODARC n'instruisent les dossiers de demandes de financement. Enfin, Total Corse, selon les critères établis, soutient le projet, en tant que fidèle mécène d'Isula Verde...

Partenariat avec les Cofor de l'île

Que représente la signature du partenariat avec **Total Corse** pour les associations des communes forestières de l'île ? **Freddy Orsini** est le premier magistrat de **Sant'Andria di Boziu**. Il préside et relaie cette structure en **Haute-Corse**. Explications.

«La signature de cette convention de partenariat est importante, puisque les communes forestières, qui sont généralement de petits villages, ont certaines difficultés financières pour mener à bien des projets sur le territoire de leurs forêts. Total Corse fait en sorte de compléter les subventions publiques qui s'élèvent à 80% du coût global de chaque opération, en prenant quasi-totalement en charge, via son mécénat, la partie d'autofinancement qui incombe aux communes. Aussi, nous ne pouvons qu'apprécier l'intérêt que porte Total Corse à l'environnement. Car, s'il y a bien un secteur où le développement durable est effectif, c'est sans conteste le domaine de la forêt qui se décline, de surcroît, au gré de plusieurs générations. Ce n'est donc pas l'intérêt et le profit immédiats qui priment, mais le développement durable dans le meilleur sens du terme».



Freddy Orsini, maire de Sant'Andria di Boziu et président de la Cofor 2b

furesta di dumanu»

L'exemple d'Olimi-Cappella

Les présentations d'Isula Verde II et du partenariat entre les associations des communes forestières de Corse et Total Corse se sont déroulées en présence du directeur régional de l'Office National des Forêts (ONF), des représentants de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) ainsi que des maires des communes qui ont déjà bénéficié du mécénat. Frédéric Mariani, le maire d'Olimi-Cappella, a réalisé un partage d'expérience à ce sujet.

«Suite aux incendies de l'été 2003, où 80% de la forêt communale ont été détruits, nous nous sommes penchés, avec l'ONF, sur l'élaboration d'un premier programme de reforestation du massif forestier dévasté. Sachant qu'à ce jour il y a eu 5 programmes mis en œuvre et que de nouvelles opérations sont prévues, dans le cadre d'Isula Verde II. Tous nos projets ayant fait l'objet d'une demande de financement, notamment auprès de la DRAF et de l'ODARC qui sont les guichets uniques pour financer l'ensemble des travaux relatifs à la forêt en Corse, à travers les crédits du Plan de développement rural de la Corse (PDR). Celui-ci mobilise des fonds issus de la Région, de l'État et de l'Europe, et délivre des subventions à hauteur de 80%. Cependant, 20% d'autofinancement restent nécessaires au niveau de chaque opération et il s'agit, en général, d'une somme conséquente. J'avais pu lire, à l'époque, par voie de presse que l'année précédant les feux de forêt à Olmi-Cappella, Total Corse était venu en aide à des communes de Haute-Corse, à travers une série d'actions de mécénat. Dès lors, j'ai pris contact avec la direction de l'entreprise et pu rencontrer Marie-Noëlle Leonelli qui a immédiatement été réceptive à nos projets. Certains ont donc déjà été réalisés et d'autres sont en cours de réalisation. Pour l'heure, cela représente environ 17 000 plans de Pins Laricio replantés, des recepages de jeunes chênes et du nettoyage. Et là, aujourd'hui, nous passons à la phase suivante qui concerne la réalisation de chemins thématiques et pédagogiques autour du gîte d'étapes communal de la forêt de Tartagine. Par ailleurs, un nouveau programme va être mis en œuvre sur la partie la plus haute de ce massif forestier. Il s'agira d'effectuer une plantation supplémentaire de 6 000 plans de Pins Laricio. Le tout, bien évidemment, grâce aux financeurs publics. Mais sans Isula Verde, Olmi-Cappella aurait eu du mal à pouvoir inscrire à son budget l'ensemble de ces programmes de travaux, résolument tournés vers la reconstitution et la protection de notre belle forêt».



Le maire d'Olimi-Cappella, Frédéric Mariani

Le rôle de l'ONF

Louis Olivier, directeur régional de l'Office National des Forêts (ONF) explique comment intervient son institution dans l'opération Isula Verde.

«Notre travail quotidien consiste à porter assistance aux communes dont les forêts ont été sinistrées par des incendies. Et lorsqu'il y a une demande de la part des maires, en termes de reconstitution et de protection forestières,

nous effectuons des propositions de projet, pour le compte de ces derniers, à travers une estimation globale des coûts à engager et une définition de chaque programme d'actions. Par la suite, les communes concernées s'orientent vers une procédure classique de recherche de maîtrise d'œuvre et de financement de leur dossier qui sera déposé à la DRAF et à l'ODARC. Un co-financement est souvent nécessaire et le soutien de Total Corse en la matière, avec Isula Verde, joue un rôle déterminant... ».



Louis Olivier,
Directeur Régional de l'ONF

Zoom

«Les associations des communes forestières de Haute-Corse et de Corse-du-Sud sont les porte-parole des collectivités locales propriétaires de forêts. Elles les représentent et défendent leurs intérêts et leurs projets auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière bois», explique Paul Colonna, maire de Guagnu et président de la Cofor de Corse-du-Sud.

Et d'ajouter : «Les Cofor définissent la politique de la forêt communale soutenue par la Fédération nationale des communes forestières. Informer, former, conseiller et assister sont les missions des communes forestières en partenariat étroit avec l'Office National des Forêts qui gère les forêts communales soumises au régime forestier. D'autre part, elles ont pour objectif d'assurer la protection et l'amélioration des forêts, de trouver la meilleure exploitation commerciale de la forêt, de défendre la forêt contre tout ce qui pourrait lui nuire ou encore de promouvoir et de valoriser l'accueil touristique en forêt. Il y a à ce jour en Corse 196 communes qui sont soumises au régime forestier géré par l'ONF, à savoir 91 en Haute-Corse et 105 en Corse-du-Sud pour une superficie totale de 102 238 hectares.

Les associations des communes forestières ont un rôle prépondérant dans les orientations stratégiques forestières régionales. Leur potentialité en matière de production comme en matière d'accueil est très importante pour les petites communes de montagne très souvent situées en zone défavorisée. Compte tenu de l'intérêt clairement affiché de relancer ce secteur d'activité le regroupement de nos communes en association est nécessaire à la réussite du développement forestier communal ».

«Le partenariat étroit entre les deux associations des communes forestières de l'île et Total Corse va permettre, par son soutien financier, de donner une forte impulsion aux projets d'investissement et aux communes de réaliser des actions qu'elles n'auraient pas pu construire toutes seules. Ce partenariat offre, en outre, des perspectives très intéressantes pour l'avenir des communes forestières car il doit aboutir rapidement à la concrétisation d'opérations qui auront à la fois un caractère démonstratif, exemplaire et incitatif pour l'ensemble des communes forestières de l'île. Chacun doit se mobiliser pour faire que cette convention de partenariat Cofor 2A-2B / Total Corse soit une réussite».

VALLÉE DU PRUNELLIET DEUX SEVI : Collectes de sang



L'établissement français du sang propose des collectes de sang dans les villages des environs. Le lundi 25 juillet, le bus de l'organisme stationnera de 9 heures à 15 heures devant la salle **Rizzanese** de la **CCAS Marina de Porticcio**. Le mercredi 27 juillet de 9 heures 30 à 14 heures 30, le bus vous accueillera sur le parking de l'hôtel «**Le Grand Bleu**» à **Tiuccia**. Le mardi 12 juillet, à **Cargèse**, le bus stationnera sur la place du village. Le mercredi 13 juillet, rendez-vous sur le parking en terre de **Porticcio** de 9 heures à 14 heures. Enfin le 28 juillet, le bus sera sur le parking de **Paese di Lava**.

LECCI : Marché des producteurs

Après la réussite du marché de juillet, la **Chambre d'Agriculture de Corse-du-sud** proposera, en août, le marché des producteurs de pays de **Lecci** où une vingtaine d'exposants proposeront leurs produits. Rendez-vous le samedi 6 août sous le soleil.



Et Bal dans la pinède

Un grand bal dans la pinède est organisé à **Lecci** le samedi 9 juillet à partir de 21 heures 30. Proposé par l'association «**A Muredda**», il sera animé par **Sissi Palandri** et **DJ Christophe**.

Une entrée de 5 euros vous sera demandée, mais elle sera gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Un service de restauration est prévu sur place avec des sandwiches et des crêpes.



CORTE : L'ADMR embauche

L'**ADMR de Corte** embauche 2 aides à domicile pour le mois d'août. S'adresser à l'**ADMR de Corte, 8 Avenue du Général de Gaulle, 25 250 Corte. Contact téléphonique : 04 95 46 28 41.**

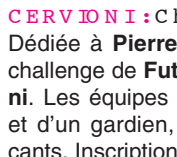
Et Services municipaux de Corte

Le maire de **Corte** informe les citoyens du village que les services municipaux seront ouverts au public, en continu, du lundi 4 juillet au vendredi 26 août de 8 heures 30 à 16 heures.



PORTICCIO : Salon du jardin

L'**office municipal de Tourisme** ainsi que l'équipe municipale de **Grosseto-Prugna-Porticcio** proposent les samedi 9 et dimanche 10 juillet, de 10 heures à 19 heures, sur la **place Saint Laurent** à **Porticcio**, la première édition du **Salon du Jardin**. Les professionnels de la décoration (mobiliers de jardin), de l'aménagement (piscine, spas et matériels de jardin), de l'embellissement extérieur (pépinières) seront présents. Des activités pour les enfants, maquillage, manèges et concours de peinture seront par ailleurs proposés.



CERVIONI : Challenge Pierre-Paul Casalonga

Dédiée à **Pierre-Paul Casalonga**, la quatrième édition du challenge de **Futsal** se déroulera les 9 et 10 juillet à **Cervioni**. Les équipes devront être composées de quatre joueurs et d'un gardien, avec la possibilité d'inclure deux remplaçants. Inscription par téléphone au **06 83 51 48 25.**



ALGAJOLA : Enlèvement des encombrants

En cette période estivale, il est bon de rappeler, avec le maire du village, qu'il est interdit de déposer les encombrants aux points de collecte des déchets ménagers. Les enlèvements d'encombrants se prévoient en prenant rendez-vous avec le service dédié de la Communauté de Communes **Calvi Balagne** au **06 32 06 09 58.**

PRUNELLI-D'IFUM ORBU : Navette de la commune

Un service de navette entre **Prunelli** village et la plaine est mis en place par la commune du premier juillet au 31 août, tous les mercredis entre 8 heures 30 et 12 heures. Les places seront réservées directement à la mairie ou en appelant le numéro suivant : **04 95 56 51 10**, avant le mardi, 12 heures.



POGGIOLO : Salon des Artistes

Peintres

La huitième édition du salon des artistes peintres se déroulera les 6 et 7 août à la **salle polyvalente municipale de Poggio**. Les artistes qui souhaitent y prendre part doivent dès à présent réserver leur emplacement. Renseignements et inscriptions au **04 95 84 58 87** ou **06 74 53 61 76.**



SOTTA : Horaires de la mairie

La mairie de **Sotta** se met à l'heure d'été. En effet, à compter du lundi 4 juillet, les bureaux de la mairie seront ouverts uniquement de 8 heures à 13 heures. Une permanence téléphonique est néanmoins prévue pour les urgences au **04 95 71 20 75.**



MORTA -PRUNELLI-D'IFUM ORBU :

Cours de natation

Des cours de natation sont proposés aux enfants de la commune de **Prunelli** qui devront s'inscrire à la mairie annexe de **Morta**. Ces séances sont encadrées par un maître nageur diplômé d'état, du 1^{er} juillet au 31 août.



GROSSETO-PRUGNA : Vide-grenier

Un important vide-grenier aura lieu sur la place du village de **Grosseto-Prugna** le 14 juillet à partir de 8 heures. L'emplacement sera gratuit avec la cession d'un stand de 3 mètres linéaires pour les vendeurs. Réservations impératives au **06 08 05 14 42** ou **06 13 22 54 82.**



NIO LU : Voyage Organisé

Un voyage organisé à **Rome** et **Assise**, en **Italie**, est prévu du lundi 12 au samedi 17 septembre. Les renseignements et réservations se prennent au **06 15 86 07 55.**



OMESSA : Horaires de la mairie

Comme dans d'autres villages de **Corse**, des horaires d'été seront appliqués dans la mairie d'**Omessa**. Du 4 juillet au 31 août la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Les Annonces Légales

Journal du 08 Juillet au 14 Juillet 2011 - N°6371



01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juin 2011 à BASTIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TECHNICPOSE

Forme : SARL

Siège social : Résidence Mariana Grand Parc – Bât A – Appart N° 4 – Route de l'Aéroport – 20290 LUCCIANA

Objet : Tous travaux de peinture, pose de cloisons, de parquet, de revêtement de murs de sols et de façades ainsi que les travaux d'électricité

Capital social : 2 000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur ALLEGRE Patrick, demeurant Résidence Mariana Grand Parc – Bât A – Appart N° 4 – Route de l'Aéroport – 20290 LUCCIANA

Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis

02

MOSCONI

SCI au capital de 1500 Euros
ARCIQUADRA,
20137 LECCI
492656772 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2011, il a été pris acte de compte tenu de l'élargissement des activités de la société, d'élargir l'objet social à compter du 16 juin 2011.

Nouvelle mention : L'acquisition, la location, la rénovation, la construction d'un ou plusieurs immeubles. En vue de leur vente, de leur location en totalité ou par fraction.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

08

SOCIETE COMMERCIALE DU DOMAINE PERALDI

SARL au capital de 8.000 €uros
Siège social : Lieu dit Mezzavia, Domaine Peraldi
20090 AJACCIO
047320106 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 21/04/2011, la collectivité des associés prend acte du décès de Mr Guy, Antoine, Marie TYREL DE POIX survenu le 29 janvier 2011 et décide de maintenir les fonctions de gérante de Mme Mihaela GOGA (veuve TYREL DE POIX).

La Gérance

09

SOCIETE INTERNATIONALE DU DOMAINE PERALDI

SARL au capital de 41.000 €uros
Siège social : Chemin du Stiletto
20167 MEZZAVIA
423080241 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 21/04/2011, la collectivité des associés prend acte du décès de Mr Guy, Antoine, Marie TYREL DE POIX survenu le 29 janvier 2011 et décide de maintenir les fonctions de gérante de Mme Mihaela GOGA (veuve TYREL DE POIX).

La Gérance

10

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de BORGIO – Centre Administratif – Route de la gare – 20290 BORGIO
Tel : 04.95.58.45.45 – Fax : 04.95.36.15.33

Objet du marché : Fourniture et pose de rideaux ignifugés dans les classes et dortoirs du nouveau groupe scolaire

Procédure de passation : Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation

Justifications à produire dans le cadre de la candidature : Application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP.

La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique du produit : 50%
2. Le prix : 30 %
3. Les délais : 20 %

Date limite de réception des offres : 20 juillet 2011 – 11h00

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence pourront être téléchargés gratuitement via le site internet web <http://www.cabinet-pozzodiborgo.com> ou accessible sur le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Adresse de remise des plis : Les plis devront être adressés selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation, A Madame le Maire de la Commune de BORGIO – Centre Administratif – Route de la gare – 20290 BORGIO.

Date d'envoi à la publication : 30 juin 2011

Le Maire



03

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX - Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MAPA 2011-062

L'avis implique un marché public

Objet : RD 2 Aménagement entre le PR1+154 et le PR2+306 - Canton de Sainte-Marie Sicché

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique de l'offre

50 % : Prix des prestations

Remise des offres : 25/07/11 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/06/2011

43

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE CASTIFAO

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE

2ème parution.

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de CASTIFAO du 08 Juin 2011, la carte communale sera soumise à l'enquête publique durant 30 jours du 1er Juillet au 1er Août 2011 inclus.

Monsieur **BONNOT Pierre Olivier** assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Castifao aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur Mairie de CASTIFAO 20218, lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Castifao Les 1er Juillet et 15 Juillet de 9h à 12h et le 1er Août de 14h à 17h, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

28

SARL CASCARA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 900 euros
Siège social : SCRUPULES MARE
Boulevard Wilson - 20260 CALVI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 21 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL CASCARA
Siège social : Boulevard Wilson, 20260 CALVI

Objet social : Commerce de détail prêt à porter, enfant, femme, homme, plage, bijoux, fantaisie, maroquinerie, décoration intérieure, grossiste ...

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 900 euros

Gérance : Anthony ALBERTINI

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance

24

COSTA VERDE IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : RN 193
20230 SAN NICOLAIO (Corse)
418 325 643 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011, il résulte en l'absence d'opposition formée, dans le délai légal, par des créanciers sociaux, de la validation définitive de la réduction du capital social, décidée le 21 avril 2011.

L'article 9 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cents vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45).

Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention : Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du vingt et un avril 2011, le capital social a été réduit d'une somme de trois mille huit cents onze euros et vingt-trois centimes (3 811,23) par voie de rachat de parts.

Le capital social est donc fixé à la somme de trois mille huit cents onze euros et vingt-trois centimes (3 811,23) et divisé en 250 parts de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24), entièrement libérées, numérotées de 251 à 500 inclus qui, compte tenu des apports effectués se trouvent actuellement réparties comme suit :

- M. Noël POZZO DI BORGIO : 250 parts, ci 250 parts numérotées de 251 à 500 inclus,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 250 parts.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal



Avis d'appel public à la concurrence

14

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: http://www.corse.fr

Type d'organisme : Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.
Objet du marché : Restauration de la toiture de la maison du sculpteur Maestracchi à Occhiatana (Haute Corse)

Type de travaux : Exécution.

Classification CPV :

Objet principal : 45261211.

Lieu d'exécution : Occhiatana (Haute Corse).

Code NUTS FR83.

L'avis implique : Un marché public.

Caractéristiques principales : Couverture / charpente

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 5 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Pas de forme imposée

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

Marchés réservés : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat
Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre
Présentation de l'équipe chargée de suivre l'opération

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique (60 %)

- Prix (40 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de remise des offres : Vendredi 12 août 2011 à 16 heures

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0208.

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou

sous format électronique sur le site internet de la collectivité

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er juillet 2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Service de la Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : ARKEPOLIS - Jean-Manuel Paoli, Architecte du Patrimoine, 126 rue du temple , F-75003 PARIS. Tél: 0143407902. Fax: 0143202562

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Service des Patrimoines 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1.



12

CONSEIL GENERAL

Haute-Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département de la Haute-Corse

Correspondant : M. Filippi Antoine, Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9, tél. : 04 95 55 55 55, télécopieur : 04 95 55 02 37, courriel : afilippi@cg2b.fr, adresse internet : <http://www.cg2b.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

• Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Fourniture et livraison de racleurs acier et de racleurs d'ailerons pour le Département de la Haute-Corse

Type de marché de fournitures : Achat

Lieu de livraison : Haute-Corse - RN 193

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Caractéristiques principales :

• Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Durée du marché ou délai d'exécution :

12 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Marché passé sur les fonds propres du Département.

Paiement par mandat administratif à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Marché traité à prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés suivant les dispositions des articles 11 et 12 du CCAG FCS. Il est prévu le versement d'une avance dans les conditions prévues au marché. Les prix sont révisables. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

• DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à

l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

• DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

• Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.

• DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Commentaire sur les justifications : Les documents DC4 et DC5 peuvent être remplacés par les formulaires DC1, DC2. Les documents DC6 et DC7 peuvent être remplacés par les formulaires NOTI1, NOTI2.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

• Prix (60 %)

• Valeur technique (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 20 juillet 2011 à 16 heures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 28SDD2011

Renseignements complémentaires : Il est prévu deux reconductions. Le pouvoir adjudicateur négociera les offres dans toutes leurs composantes.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 juin 2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Robinault Fabienne, Département de la Haute-Corse - Service du Domaine Départemental, Rond point du Maréchal Leclerc de Haute-cloque, 20405 Bastia Cedex 9, tél. : 04 95 55 58 08, télécopieur : 04 95 55 02 30, courriel : frobinault@cg2b.fr, adresse internet : <http://www.cg2b.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_PkpC-qY5mPc

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Département de la Haute-Corse,, Service juridique et Commande Publique Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia Cedex 9, Tél. : 04.95.55.55.55, courriel : afilippi@cg2b.fr, adresse internet : <http://www.cg2b.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Sous pli fermé avec mention "Mapa Racleurs". Remise sur place contre récépissé ou par courrier recommandé avec avis de réception.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia, tél. : 04.95.32.88.66, télécopieur : 04.95.32.38.55, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>.

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Racleurs adaptables pour MERCEDES U300 / U400 / U500

Racleurs adaptables pour MERCEDES U300 / U400 / U500

Etendue ou quantité : Mini annuel : 14000 euro(s) HT/Maxi annuel : 56000 euro(s) HT

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Lot(s) 2 Racleurs et lames adaptables pour UNIMOG 1550

Racleurs et lames adaptables pour UNIMOG 1550

Etendue ou quantité : Mini annuel : 0 euro(s) HT / Maxi annuel : 4000 euro(s) HT

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Lot(s) 3 Racleurs adaptables pour UNIMOG U300

Racleurs adaptables pour UNIMOG U300

Etendue ou quantité : Mini annuel : 0 euro(s) HT / Maxi annuel : 4000 euro(s) HT

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Email... al@informateurcorse.com

11

GPMAC

SCI au capital de 100 euros
Siège social : 18 COURS NAPOLEON
20000 AJACCIO
D 518 359 021 R.C.S AJACCIO

Il résulte des termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2011 que :
- A compter du 15 juin 2011, le siège social de l'entreprise dont l'activité a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir est transféré de : AJACCIO (20000) 18 cours Napoléon, à BASTIA (20200) 1 Route de Ville ;
- Monsieur Matthieu PAOLI, domicilié 18 cours Napoléon 20000 AJACCIO, a démissionné de ses fonctions de gérant.

La gérance étant dès lors assurée par Mr Noël Lucien GIROLAMI, domicilié route impériale, lieu dit Subigna 20600 BASTIA.

L'article 5 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation du RCS d' Ajaccio et réimmatriculation au RCS de Bastia.

17

RESIDENCE DU PARC 3

Société Civile Immobilière de Construction
Vente
Au capital de 1000 euros
Siège Social : Z.I de Baléone - Mezzavia - 20167 AFA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AFA (2A) du 28/06/2011, enregistré à la recette des impôts d' Ajaccio le 29/06/2011, Bordereau n° 2011/444, case n°3, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RESIDENCE DU PARC 3

Forme sociale : Société Civile Immobilière de Construction vente

Siège social : Z.I de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA

Objet social : l'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur la commune de SARROLA CARCOPINO (20167), lieu dit Pernicaggio, afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage d'habitation destiné à la vente en totalité ou par fractions

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;

Capital social : 1000 euros ;

Gérance : Mr Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, avenue Noel Franchini, 20090 AJACCIO ;

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant les deux tiers du capital requis pour toutes cessions autres que celles conclues entre associés, ascendants et descendants, ou le cas échéant entre conjoints ;

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

20

Par acte SSP du 27/06/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination :

PERMACO

Objet social : La vente AU DETAIL DE VINS, ALCOOLS ET SPIRITUEUX, DE PRODUITS GASTRONOMIQUES, ainsi qu'en règle générale tous produits se rapportant aux Arts de la table.

Siège social :

Lieudit Vaccajola, Rue Pierre Andreani, 20137 PORTO-V ECCHIO

Capital : 7500 euros

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Jean-Jacques MATTEI, demeurant : Ferrulaghjolu 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio

Immatriculation au RCS de Ajaccio

18

SARL MURELLA

SARL au capital de 2000 euros
Siège social:
CHEMIN DU VILLAYET, ROUTE INFÉRIEURE
DE CARDO, 20200 BASTIA
522993807 RCS BASTIA

* L'AGE du 29/06/2011 à 9h a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/06/2011, nommé en qualité de liquidateur M ORSONI NOEL, demeurant CHEMIN DU VILLAYET, ROUTE INFÉRIEURE DE CARDO, 20200 BASTIA, et fixé le siège de liquidation au siège social.

* L'AGE du 29/06/2011 à 20h a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/06/2011.

Modification au RCS de BASTIA

19

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MK IMMOBILIERS

Capital : 99 euros

Siège : Rés les roseaies bat D Ficabrana 20620 Biguglia

Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. Matelli Jean rés les roseaies bat D Ficabrana 20620 Biguglia

Immatriculation au RCS de Bastia.

16

RESIDENCE DU PARC 2

Société Civile Immobilière de Construction
Vente
Au capital de 1000 euros
Siège Social : Z.I de Baléone - Mezzavia - 20167 AFA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AFA (2A) du 28/06/2011, enregistré à la recette des impôts d' Ajaccio le 29/06/2011, Bordereau n° 2011/444, case n°5, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RESIDENCE DU PARC 2

Forme sociale : Société Civile Immobilière de Construction vente

Siège social : Z.I de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA

Objet social : l'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur la commune de SARROLA CARCOPINO (20167), lieu dit Pernicaggio, afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage d'habitation destiné à la vente en totalité ou par fractions

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;

Capital social : 1000 euros ;

Gérance : Mr Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, avenue Noel Franchini, 20090 AJACCIO ;

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant les deux tiers du capital requis pour toutes cessions autres que celles conclues entre associés, ascendants et descendants, ou le cas échéant entre conjoints ;

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

15

RESIDENCE DU PARC 1

Société Civile Immobilière de Construction
Vente
Au capital de 1000 euros
Siège Social : Z.I de Baléone - Mezzavia - 20167 AFA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AFA (2A) du 28/06/2011, enregistré à la recette des impôts d' Ajaccio le 29/06/2011, Bordereau n° 2011/444, case n°4, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RESIDENCE DU PARC 1

Forme sociale : Société Civile Immobilière de Construction vente

Siège social : Z.I de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA

Objet social : l'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur la commune de SARROLA CARCOPINO (20167), lieu dit Pernicaggio, afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage d'habitation destiné à la vente en totalité ou par fractions

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;

Capital social : 1000 euros ;

Gérance : Mr Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, avenue Noel Franchini, 20090 AJACCIO ;

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant les deux tiers du capital requis pour toutes cessions autres que celles conclues entre associés, ascendants et descendants, ou le cas échéant entre conjoints ;

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

13

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 30 Juin 2011 à Lasne (Belgique), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI BRUSSICA

Siège social : U Centru - Route de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 10 000 euros

Apport en numéraire : 10 000 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, et particulièrement l'acquisition de droits immobiliers d'un bien situé sur la commune de Porto-Vecchio (Corse), l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et plus particulièrement à la réalisation de l'acquisition, la rénovation et à l'entretien du bien susvisé...

Gérants : M. Jean-François BRUSSELMANS et Mme Petra SVEDHEM épouse BRUSSELMANS demeurant ensemble 22 rue du Mont Cornet 1380 LASNE (Belgique)

Cession de Parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des personnes non associées que si cette cession a été préalablement autorisée par tous les associés dans les conditions prévues dans les statuts.

La société sera immatriculée au RCS d' AJACCIO.

Le Gérant

34

VIBEL

Société par Actions Simplifiée
Capital : 2 000 000 Euros
Siège social : MEZZAVIA (Corse-du-Sud)
SARROLA-CARCOPINO
Z.I. de Baléone
RCS Ajaccio B 046 820 031

L'Assemblée Générale en date du 29 Juin 2011 :

- a pris acte de la démission des Commissaires des Comptes :

- **titulaire :** la SCP MEUDEC-CESARI - Résidence Prince Impérial A4 - Rue François Pietri 20090 Ajaccio (Corse-du-Sud),

- **suppléant :** André ABBO - 11, Cours Général Leclerc 20000 Ajaccio (Corse-du-Sud),

- a nommé pour six exercices :

. Commissaire aux Comptes titulaire : la Société BDO - ARGOS - 11, Parc ARIANE - 78280 GUYANCOURT (YVELINES), représentée par Monsieur Frédéric LEGER

. Commissaire aux Comptes suppléant: André ABBO - 11, Cours Général LECLERC 20000 AJACCIO (CORSE DU SUD).

Pour avis

36

TOLERIE PEINTURE**A. LUCIANI**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège de la liquidation : Impasse Darna
Chemin de Pietralba - 20090 AJACCIO
389 867 631 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 juin 2011 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Ange LUCIANI, demeurant 7 Parc Belvédère, 20000 AJACCIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à AJACCIO (20090), Impasse Darna, Chemin de Pietralba, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Mention RCS Ajaccio.

Pour avis

25

AVIS DE CESSIION

Suivant acte sous seing privé en date à Casalabriva du 31/05/2011,

- L'exploitation "DOMAINE COMTE ABBATUCCI", EARL au capital de 7.623 €uros, dont le siège social est fixé Lieu dit Chiesala, Casalabriva, 20140 PETRETO BICCHISANO, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro 384 658 043,

A VENDU A :

- La société "ABBATUCCI", SARL au capital de 2.000 €uros, dont le siège social est fixé Domaine Chiesala, 20140 CASALABRIVA, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro 531 620 193, une branche d'activité de "ferme auberge, aire naturelle de camping et gîtes ruraux" sis Lieu dit Chiesala, Casalabriva 20140 PETRETO BICCHISANO moyennant le prix de Cent Soixante Dix Mille €uros (170.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2011.

Les oppositions éventuelles seront adressées Domaine Chiesala, 20140 CASALABRIVA.

Pour insertion

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogrefre.fr
L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINUTE 3617 infogrefre
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
Paris - Corsica - 1000000

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 855 718 RCS PARIS

23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à BASTIA du 24 juin 2011 il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE présentant les caractéristiques suivantes:

DÉNOMINATION : SUSINA,
SIÈGE : 12 Rue Spinola 20200 Bastia,
OBJET : acquisition, administration, propriété, gestion, exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement, de biens et droits mobiliers, corporels et incorporels, d'immeubles bâtis ou non bâtis, terrains, plans et droits immobiliers dont elle a la propriété par suite d'apport, achat ou construction et à titre exceptionnel la vente des biens et droits dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile,
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 200 euros numéraire,
GÉRANT : André MONCELLI, 12 rue Spinola BASTIA.
IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

La gérance

32

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la **SARL CORSICA PROPRIETES** au capital de 1500 euros. **Siège social** : 2, RUE DU DOCTEUR SALESI 20137 PORTO VECCHIO. **Objet** : Agence immobilière : transactions sur immeubles et fonds de commerce, vente de terrains, ainsi que location immobilière et expertise immobilière et foncière et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social. **Durée** : 50 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. **Gérant** : Paul SARTIRIOLI-BOCCACCIO demeurant 495 Chemin des Iscles, 06700 Saint Laurent du Var.

27

SARL V.D.M

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 54 000 euros
 RCS AJACCIO : B 503 350 837
 Siège social : LDT SARRUME
 20167 VALLE DI MEZZANA

AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie le 20 Juin 2011, au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de liquidateur de Mme PITOIS Odile, demeurant 14 allée des mimosas, 20166 Grosseto Prugna et constate la clôture de la liquidation.

Pour avis, Le liquidateur

21

SARL E.T.P. BACCELLINI

Au capital de 7 622.45 EUROS
 Siège social Lot BELVEDERE - SOLENZARA
 20145 SARI SOLENZARA
 RCS AJACCIO B 394 535 983 (94 B 85)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24.06.2011, il résulte que le capital a été augmenté d'une somme de vingt deux mille trois cent soixante dix sept euros et cinquante cinq cts (22377,55 €) pour le porter de sept mille six cent vingt deux euros et quarante cinq cts (7622.45 €) à trente mille euros (30000.00 €) par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le poste autres réserves.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
 - Ancienne mention : Capital : 7622.45 €
 - Nouvelle mention : Capital : 30000 €
 Mention RCS : AJACCIO

37

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
 Direction des achats publics
 rue capitaine Livrelli (1er étage)
 BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MAPA 2011-074

L'avis implique un marché public

Objet : Canton d'Ajaccio I - PROGRAMME CTC 2011/2015

RD 111 Travaux de revêtement du Trottel au cimetière

Procédure : Procédure adaptée**Forme du marché** : Marché unique**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

50 % : Prix des prestations

Remise des offres : 29/08/11 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le** : 04/07/2011Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur : <http://www.marches-publics.info>

26

SARL «LES OLIVIERS»

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 7 623 euros
 Siège social : 5, rue Jean Jaurès
 B.P 114 - 20137 PORTO VECCHIO
 RCS : Ajaccio 430 181 677

Dans l'annonce en date du 1er juillet 2011 n° 24 numéro du Journal 6370, il convenait non pas de lire qu'un avenant avait été conclu entre Monsieur BOUGON et la SARL LES OLIVIERS mais en réalité une fin de location gérance ainsi rédigée :

FIN DE CONTRAT
DE LOCATION GERANCE

Monsieur Olivier BOUGON, demeurant PICOVAGGIA Lieudit Cesaccia 20137 PORTO VECCHIO, immatriculé sous le numéro : 430 181 677, en sa qualité de propriétaire du fonds et la SARL LES OLIVIERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 430 181 677, en sa qualité de locataire gérant, attestent que le contrat de location-gérance qui avait été conclu entre eux suivant acte sous seing privé en date du 1er Juillet 2000 et portant sur le fonds de commerce de «Location de meublés» sis 5, rue Jean Jaurès 20137 PORTO VECCHIO a pris fin d'un commun accord le 3 mai 2011.

PORTO VECCHIO, le 3 mai 2011

29

FIN

DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15 septembre 2010, il a été constaté la RESILIATION AMIABLE de LOCATION GERANCE par Monsieur FIESCHI Jean Baptiste Louis demeurant Résidence des îles immeuble Le Giraglia, 20000 Ajaccio, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 399 829 886, et la Société « l'écume des jours » SARL au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 9 Bd Albert 1er, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 498 242 916, du contrat de location gérance, consentie à compter du 1 er juin 2007, d'un fonds de commerce de location de matériels, mobiliers et jeux de plage, à l'enseigne « L'écume des jours » sis Plage du Trottel 9 Boulevard Albert 1er, 20000 AJACCIO, immatriculé au RCS sous le numéro 399 829 886 RCS Ajaccio. La résiliation prend effet le 15 octobre 2010.

Pour insertion.

30

FIN

DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15 septembre 2010, il a été constaté la RESILIATION AMIABLE de LOCATION GERANCE par Monsieur FIESCHI Jean Baptiste Louis demeurant Résidence des îles immeuble Le Giraglia, 20000 Ajaccio immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 399 829 886, et la Société « l'écume des jours » SARL au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 9 Bd Albert 1er, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 498 242 916, du contrat de location gérance, consentie à compter du 1er juin 2007, d'un fonds de commerce de restauration, sandwicherie, ventes de boissons, vente de glaces, à l'enseigne « L'écume des jours » sis Plage du Trottel, 9 Boulevard Albert 1er, immatriculé au RCS sous le numéro 399 829 886 RCS Ajaccio. La résiliation prend effet le 15 octobre 2010.

Pour insertion

46

Suivant acte SSP en date du 21/06/2011, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : LES VILLAS DE PINARELLO

Siège social : Impartu Supranu, 20135 Conca (Corse-du-Sud).

Capital : 1.000 euros

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition de tous immeubles à bâtir ou de tous droits à bâtir. La construction sur lesdits biens d'immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions.

La gestion et l'entretien dudit immeuble. L'obtention de tous prêts ou ouvertures de crédits.

Gérant : M. Xavier FERRANDI né le 21/07/1956 à Montreuil (93), demeurant Impartu Supranu, 20135 Conca (Corse). La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

38

Constitution SSP à ALERIA en date du 04-07-2011 de la SARL unipersonnelle BOUCHERIE TRAITEUR CHEZ ERIC .
Capital : 1000 Euros - **Siège** : SIS A CATERAGGIO, 20270 ALERIA. **Durée** : 99 ans. **Gérance** : SERAIN ERIC , LIEU DIT SECCATOJO 20221 CERVIONE. **Objet** : Boucherie, charcuterie, traiteur, plats cuisinés. **Vente produits régionaux. Activité connexes** RCS: BASTIA.

39

SELARL

d'Avocats JURIDICALIS

31, rue Saint-Sébastien
 13005 MARSEILLE

T.S.R.

Société par Actions Simplifiée
 Siège social : Caldaniccia
 Lieudit Pernicaggio
 20167 SARROLA - CARCOPINO
 RCS 518 485 255 AJACCIO

Suivant AG du 30 juin 2011, les associés ont :

- décidé de réduire à compter dudit jour le capital de 49 047 € pour le ramener de 100 000 € à 50 953 € afin d'amortir à due concurrence le compte « Report à nouveau » débiteur, par voie de diminution de la valeur nominale des 100 000 parts composant le capital social ;
- décidé la réalisation d'une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant maximum de 44 329,11 € par voie de rachat d'actions ;
- décidé de transférer le siège social à BASTIA (20600) Immeuble «Le Béarn» Avenue de la Libération à compter du même jour ;
- Pris acte de la démission, à compter dudit jour, de la Société RC de ses fonctions de Président et nommé en remplacement la SAS RINA, au capital de 1 590 000 €, dont le siège social est BASTIA (20600) Immeuble «Le Béarn» Avenue de la Libération, immatriculée au RCS de BASTIA n° 492 170 212, représentée par sa Présidente la société DR elle-même représentée par son gérant Monsieur Denis PIACENTINI
 Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.
 RCS BASTIA

Pour avis

06

Aux termes d'un acte SSP en date du 29 juin 2011 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : SOCIETE NOUVELLE FUNTANA VECHJA

Siège social : 39, Rue du 9 Septembre, 20110 PROPRIANO

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 3000 €

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérance : Madame Marie José MONTERA épouse ROURE, Route de Mola, 20100 SARTENE

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

07

DOMAINE PERALDI

EARL au capital de 8.000 €uros
 Siège social : Chemin du stiletto
 20167 MEZZAVIA
 RCS AJACCIO 440 842 029

Aux termes d'une délibération en date du 21/04/2011, la collectivité des associés prend acte du décès de Mr Guy, Antoine, Marie TYREL DE POIX survenu le 29 janvier 2011 et décide de maintenir les fonctions de gérante de Mme Mihaela GOGA (veuve TYREL DE POIX).

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

La Gérance



31

OFFICE NOTARIAL

SCP MAMELLI
20217 SAINT FLORENT
Tél : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vanina MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 15 Juin 2011, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA, le 22 Juin 2011, Bordereau n° 2011 /690 case n° 1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Moyens
Dénomination : "SCM LODOVICI-GIUSTI"

Siège social : BASTIA 20200, 7 Boulevard PAOLI

Objet : "La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci.

Entrent dans l'objet social exclusivement les actes énumérés ci-dessous :

1) la mise à la disposition des associés de matériel, de fournitures, de meubles, de personnel, à usage professionnel.
2) l'entretien des biens énumérés ci-dessus et plus généralement faire face à tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la société.

3) le financement et le règlement des dépenses de la société et la répartition entre les associés de ces charges, en fonction de ce qui est mis à la disposition de chacun, dans les conditions prévues ci-dessous à l'article 25.1.

Ces différents services rendus aux associés constituent l'activité de la société, sans que puisse être recherché de bénéfice autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que soit rémunéré le capital investi.

La société peut également acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires.

Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et, plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil."

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Capital : 40.000,00 Euro

Apports : En numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Pierre LODOVICI demeurant à SAN MARTINO DI LOTA (20214) 14 Lotissement "Sole e Mare" Palagaccio et Monsieur Marc-Antoine GIUSTI, MURATO (20239)

Cession de parts : Libre uniquement entre associés .

Pour avis
Le notaire

68

B.A.N. DIFFUSION AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros réduit à 1.000 euros
Siège social : Quartier Candia
Résidence 1er Consul - 20090 AJACCIO
529 062 333 RCS AJACCIO

REDUCTION DE CAPITAL

Par décision du 23 mai 2011, l'associé unique a décidé une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 1.000 euros, portant le capital social de 2.000 euros à 1.000 euros.

Cette réduction de capital devenue définitive à la date du 30 juin 2011 ainsi que le constate un procès-verbal de la Gérance établi le 30 juin 2011 entraîne la publication des mentions suivantes:

Ancienne mention :

Capital social : 2.000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 1.000 euros

63

COFIMEC

Service Juridique
6 bis, Impass Latil - 13008 Marseille

DISTRILOC

Société Civile Immobilière transformée en Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : lieu-dit Dragone RN 193
20620 BIGUGLIA
504 435 785 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2011 a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, le capital social, son gérant demeurent inchangés.

Son objet est étendu à la production d'énergies renouvelables.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis

64

RESILIATION CONTRAT LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti suivant acte S.S.P. en date Du 1er MARS 2010 à CASAMOZZA,

enregistré à BASTIA le 12 MARS 2010 par la Sarl LE COLIBRI, loueur de fonds, dont le siège social est à CASAMOZZA 20290 LUCCIANA inscrite au Registre du Commerce de BASTIA sous le N° 71 B 30, et SIREN 497 120 303 00019,

A Madame YANG YU - JANG Demeurant à : Restaurant Le Colibri, Casamozza, 20290 LUCCIANA, et portant sur un fonds de commerce de Restaurant exploité à CASAMOZZA 20290 LUCCIANA, a été résilié d'un commun accord entre les parties le 30 JUIN 2011

La gérante, Jacqueline ASTIER

65

KALLISTE NETTOYAGE

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 7 Rue Comte Bacciocchi
20000 AJACCIO
B 492 809 850 RCS Greffe Ajaccio

NOMINATION D'UN NOUVEAU GÉRANT

Aux termes des décisions extraordinaires des associés en date du 30 Avril 2011 Madame ONIDA épouse ANDARELLI a été nommée en qualité de nouveau gérant à compter du 30 Avril 2011 en remplacement de Monsieur Ange-Marie ANDARELLI démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis

72

SCI LOCATEC

SCI au capital de 762.25 Euros
SULANA N°7,
20290 BORGIO
339047854 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 juillet 2011, il a été décidé de transférer le siège social de la société au DOMAINE LA BOUVERIE, 17 IMPASSE DES CISTES, 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS à compter du 4 juillet 2011. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

22

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Mairie de Peri - 20167 PERI

Objet du marché: Travaux de réfection du clocher du village

Lot n° 1 : Travaux de maçonnerie et travaux annexes

Lot n° 2 : Paratonnerre

Procédure : Marché à procédure adaptée (art. 28 du CMP)

Critère de sélection des offres:

- Prix 40 %

- Valeur technique 40 %

- Délai d'intervention 20 %

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Mairie de Peri - 20167 PERI - Tél : 04.95.25.63.53 - Fax: 04.95.25.74.96 ou via le site internet accessible sur le profil d'acheteur: <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public: PERI

Transmission des offres par voie électronique :

Aucune offre ne sera reçue par voie électronique.

Date limite de remise des offres : Le 29 juillet 2011 à 16h00

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 30 juin 2011



05

Résultat de marché

Département de publication : 20A

Annonce No 11-154897

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif, collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64, télécopier : 04-95-51-66-21, courriel : commande.publique@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. Annonce no36, B.O.A.M.P. 72 B du 12 avril 2011.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 11s0104.

Objet du marché : mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Catégorie de services : 12.

Code NUTS : FR83.

CPV - Objet principal : 71310000.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix des prestations : 50 %;
- méthodologie proposée : 30 %;
- délais de réalisation : 20 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution du marché ou du lot : mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Nom du titulaire / organisme : Groupement SARL CPO/SOP SARL TRIBU, 20 passage de la Folie Régnault, 75011 Paris.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 59 800 euros.

Date d'attribution du marché : 22 juin 2011.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 juin 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0104

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse de Corse Service des bâtiments d'enseignement 22, cours Grandval - B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

- Services fournis principalement aux entreprises

04

PB Electricite

SARL au capital de 22000 Euros
résidence A Signoria, LDT Ondella,
20166 porticcio
481740355 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2011 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 juillet 2011, nommé en qualité de liquidateur monsieur Alain Poli, Monte rosso, haut du hameau, 20166 porticcio et fixé le siège de liquidation au siège de la société. La correspondance est à adresser au siège de la société. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

71

2 MAY

SARL au capital de 24.000 euros
Siège social : 1 Place des Safraniers
06600 Antibes
RCS 531 054 088

CESSION PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 juillet 2011, Mme Severine Brossard d'Oimpuis (SARL PRODIF) a cédé 250 parts numérotées de 1 à 250 à la SARL 2 MAY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

73

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CASTELLARE

Au capital de 2 286.74 euros
Siège social : 15 BLD DE GAULLE
20200 BASTIA
RCS BASTIA 350 674 800

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 17/06/2011 enregistrée à la SIE - POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 01/07/2011 Bord 2011/727 case 3, il a été procédé à une réduction du capital de 205.75 euros consécutive à l'annulation de 9 parts sociales de 22.86 euros nominal. Ces décisions entraînent la modification des mentions suivantes :
ARTICLE N° 7 - Capital social :
Ancienne mention : 2 286.74 euros
ARTICLE N° 7 - Capital social :
Nouvelle mention : 2 081 euros
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,



66

OFFICE NOTARIAL

SCP MAMELLI
20217 SAINT FLORENT
Tél : 04.95.37.06.00

SCM DENTAIRE DU BOULEVARD PAOLI

Société Civile de Moyens
Au capital de 9.558,55 Euros
Siège social : BASTIA 20200
7 Boulevard Paoli
433 017 274 RCS BASTIA

D'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Notaire Associé à SAINT FLORENT, le 15 juin 2011, il résulte que Monsieur GIUSTI Marc-Antoine, chirurgien dentiste, demeurant à MURATO (20239) a été nommé co-gérant de la société.

Pour avis
Le gérant

67

LE RELAIS DE BIGUGLIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : LOT ARBUCETTA
ROND POINT CEPPE
20620 BIGUGLIA
B 431 246 685

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de véhicules de tourisme, de motos et de véhicules utilitaires, à l'activité de remorquage et toutes activités annexes liées à l'activité de location.
L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis
La Gérance

75

SCI LES CHENES VERTS

Société civile immobilière
Au capital de 381 euros
Siège social : Lieu dit PIRELLI - ZONZA
20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO
344 711 178 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 05/05/2011, il résulte que, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts :

- Monsieur Jean Yves SIMONGIOVANNI, demeurant PIRELLI - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO, a été nommé co-gérant à compter du 05/05/2011.
Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis

69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA CEDEX
ACCES MINITEL 3617 INFOGREFFE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 28/06/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la :

SARL SOCOTRAF (SARL)
Chez M. Baltou Michel
Vix - 20240 Ventiseri

Activité : Démaquillage, élagage, travaux agricoles.

RCS Bastia : B 499 100 246, 2007 B 359

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Gafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietrane-ra, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

Pour extrait,
SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

53

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1 395 979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
20200 BASTIA

AVIS DE FIN DE GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 27 Juin 2011, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «FANGO» situé à BASTIA- 20200 - Rond point du Fango, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est : Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° B 662 054 188, à Monsieur ALBERTINI Franck Alexandre, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 418 677 747, prend fin le 29 Juin 2011 à 0 heure.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

74

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa Route de la mer
20213 Folelli
Tel : 04.95.59.83.11/ fax : 04.95.59.82.71

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2011, l'associé unique de la société ALF CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros ; dont le siège social est CUPULATTA, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI immatriculée au RCS AJACCIO sous le n° 514 404 276 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur ANTERO LIMA FERREIRA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé CUPULATTA 20170 SAN GAVINO DI CARBINI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

76

« LOGI CONCEPT SUD »

SARL au capital de: 7.622 Euros
Siège social : Feliceto
20225 MURU
RCS : ISULA ROSSA B 390 015 592

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte du 30 Juin 2011, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

58

CORSICA ENERGIES NOUVELLES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 Euros
Siège social : 9, Boulevard Albert 1er
20000 AJACCIO
RCS AJACCIO B 530 736 313

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une assemblée ordinaire en date du 28 juin 2011, les associés ont désigné en qualité de gérant M. EMSELLEM Yoni, né le 25 juin 1987 à Vincennes (94), de nationalité Française et résidant à Saint Mandé (94160), domicilié, 1 Rue du Talus du cours, en remplacement de M. SIMONGIOVANNI Jacques démissionnaire à compter de ce même jour, et ce pour une durée illimitée. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le gérant.

54

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1 395 979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
20200 BASTIA

AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET MURS

INSERTION UNIQUE

Par acte notarié en date du 29 Juin 2011, la Société TOTAL CORSE, SAS au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo- 20200 BASTIA, a vendu à la Société VITO CORSE, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est à Puteaux - 92800 - Tour Franklin- 100 terrasse Boieldieu, le fonds de commerce et murs de la station service exploité à BASTIA - Rond point du Fango - Avenue Jean ZUCCARELLI - 20200.

L'entrée en jouissance est fixée au 29 Juin 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

55

WEEK END VOYAGES

SARL au capital de 26.000 €
porté à 118.000 euros
Siège social : 13, Rue du Général de Gaulle
20137 PORTO VECCHIO
451 122 790 RCS AJACCIO

L'AGE réunie en date du 20/06/2011 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 92.000 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles et par incorporation de réserves, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à vingt-six mille euros (26 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cent Dix Huit Mille euros (118.000 euros).

La Gérance

59

PIETRABUGNO BAR II

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de Cinq Cent Euros (500,00 €)
Siège social : Hameau de Guaitella n° 10
20200 VILLE DI PIETRABUGNO
RCS BASTIA 530.801.943.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 juin 2011, il a été décidé, rétroactivement à compter du 26 avril 2011 d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :

«Exploitation de tous fonds de commerce de petite restauration, préparation de plats cuisinés à emporter, fabrication et vente de glaces, débit de boissons, et éventuelle licence IV».

L'article 2 des statuts sera modifié dans ce sens.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

57

JUDICIA CONSEILS

Société d'Avocats
CD 63 - 67116 Reichstett
Tél. 03.88.18.51.51 - Fax : 03.88.18.51.50

RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE DANS
LE N° 6367 DU 03 AU 16 JUIN 2011
CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIMOGAL

Il fallait lire :

Anciennes Mentions :

Gérant : Mme Colette GARCIA née ETTORI, demeurant à 20137 PORTO VECCHIO, 12 rue Dominique Etori - Villa des Roches.

Pour avis

56

LUGO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège : 272 route de Marina - Marina di Fiori
20137 PORTO VECCHIO (Corse)
493 489 546 RCS AJACCIO

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010, il résulte que la période de liquidation ouverte le 31 décembre 2007, est prorogée de 1 an à compter du 31 décembre 2010, pour prendre fin le 31 décembre 2011, et que le mandat de liquidateur confié à Mr Bruno BOSI est confirmé pour la même durée.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal

60

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à AJACCIO (Corse-du-Sud) du 27 juin 2011, enregistré à AJACCIO le 30 juin 2011, Bordereau n° 2011/447 Case n° 2, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : "CONCORDE IMMOBILIER".

CAPITAL : 4.000 Euros, divisé en 100 parts de 40 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIEGE SOCIAL : AJACCIO (Corse du Sud), Campo dell'Oro, Route de Sartène.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO

OBJET : l'activité de marchand de biens ; l'achat et la réhabilitation de tous immeubles bâtis ; l'achat, la vente, l'équipement en vue de la construction de tous terrains de toute nature.

GERANT : Monsieur MONDOLONI Jean-Jacques, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud) Résidence de Pietralba, Immeuble "Beau Soleil".

IMMATRICULATION : au RCS d'Ajaccio.

POUR AVIS ET MENTION
LA GERANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PORTO VECCHIO du 22 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : PORETTA CIABRINI
Siège : Lieudit BRAGATO - RN 198 - 20137 PORTO VECCHIO.

Objet : la propriété, l'administration, la construction, l'exploitation par voie de location ou autrement de tous biens et droits immobiliers; la prise d'intérêts et de participation dans toute société de même objet.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Mme Jeannine CIABRINI demeurant 17 rue des Oliviers - 20137 PORTO VECCHIO et M. Xavier CIABRINI demeurant Lieudit Molino a vento - rue du Stazzale - 20137 PORTO VECCHIO.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par décision collective des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

Suivant acte SSP en date du 21/06/2011, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : L'IMMOBILIERE DE LA TOUR GENOISE

Siège social : Impartu Supranu, 20135 Conca (Corse-du-Sud).

Capital : 2.000 euros

Durée : 99 ans

Objet : L'activité d'Agent Immobilier et notamment :

Toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce, commissions et courtages et toutes opérations portant sur les biens d'autrui, savoir : L'achat, la vente ou location gérance de fonds de commerce.

La souscription, l'achat ou la vente de parts de sociétés immobilières, donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété.

L'achat ou la vente de propriétés agricoles et les éléments de cheptel les composant.

L'activité de marchand de biens, notamment l'acquisition, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous terrains, immeubles et biens fonciers quelconques.

Gérant : M. Xavier FERRANDI né le 21/07/1956 à Montreuil (93), demeurant Impartu Supranu, 20135 Conca (Corse). La société sera immatriculée au RCS d'AJaccio.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juin 2011 fait à AJACCIO, enregistré à la Recette des Impôts d'AJACCIO 04 juillet 2011, case n° 3, bordereau 2011/456,

Madame Michelle GIUSEPPI née DALMAS demeurant Résidence Pietralba, Immeuble Beau Soleil, 20000 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio sous le numéro 508 606 829 a donné en location-gérance à Monsieur Eric GIUSEPPI, demeurant résidence la Pinède, bât B, avenue Mont Thabor, 20090 Ajaccio son fonds de commerce de « Boucherie, charcuterie » sis et exploité 34, rue Fesch, 20000 Ajaccio, pour une durée d'une année à compter du 1er juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2012 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 15 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : MJF

Siège social : Résidence Madonna di A Serra - 20260 CALVI

Objet social :

- la propriété d'un immeuble sis Commune de Calenzana (20214) Lieudit Guadelli.

- la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous autres immeubles et de toutes valeurs mobilières dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance :

- Monsieur Alain LECOMTE demeurant Collège de Calvi - Route de Santore - 20260 CALVI.

- Monsieur Abdellah ZARKANI demeurant Villa Caroline - Route de Pietramaggiore - 20260 CALVI.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou au profit de descendants en ligne directe du cédant. Dans tous les autres cas, elles ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants.

L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collectivement extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

La Gérance

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 9 septembre 2009, les associés de la « SCI GRECO », Société Civile Immobilière, au capital de 15.300 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le N° D 438.344.442 dont le siège social est sis à 20169 BONIFACIO - ILE DE CAVALLLO, ont pris acte de la démission de Monsieur Gianni DELPORTO de ses fonctions de gérant à compter du 9 septembre 2009 et ont nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 9 septembre 2009, Monsieur Marco Dollfus DI WOLCKERSBERG SIGNORINI, demeurant et domicilié à ROME - Italie - Viale Eritrea, 93, pour une durée indéterminée.

Pour avis

SARL «VAITA HOTEL»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622 €

Siège Social : Plage de Bussaglia -

20147 SERRIERA

RCS AJACCIO 377 649 215

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 28, parue dans le journal «L'Informateur Corse Nouvelle» du 24 juin n° 6369 concernant l'avis de remplacement de Mme BERNARDINI Julia, gérante décédée le 22/02/2011.

Il fallait lire : Remplacement de la gérante décédée à compter du 23/02/2011

Au lieu de : 08/06/2011

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 14 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : EIBINT

Siège social : Résidence Madonna di A Serra - 20260 CALVI

Objet social :

- La détention du droit d'usufruit pour une durée fixe sur un immeuble sis Commune de Calenzana (20214) lieudit Guadelli.

- L'exploitation et la gestion de cet Immeuble sous toutes ses formes en ce compris la réalisation de travaux ou réparations de toute nature.

- La détention du droit d'usufruit, la gestion, l'administration et la disposition de tous autres immeubles et de toutes valeurs mobilières dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Société EIB, société à responsabilité limitée au capital de 30000 Euros, dont le siège social est fixé: Résidence Madonna di a serra - 20260 CALVI, immatriculée sous le numéro 505 184 861 RCS BASTIA, représentée par l'un de ses co-gérants, Monsieur Alain LECOMTE demeurant Collège de Calvi - Route de Santore - 20260 CALVI.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou au profit de descendants en ligne directe du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, quel que soit leur lien de parenté avec le cédant ou à des tiers, qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous.

L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

La Gérance

COSTA VERDE IMMOBILIER

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 3 811.23 Euros

Siège social : MORIANI 20230 SAN NICOLAO (Corse)

418 325 643 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2011, il résulte que Madame Pascale BAISSET demeurant Villa Melingrana 20230 MORIANI PLAGE, est démissionnaire de son poste de co-gérante à compter du 1er juillet 2011.

En conséquence, l'article 17 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

le représentant légal

PRODIG

SARL au capital de 2.500 euros

Siège social : 14 avenue Emile Sari

20200 Bastia

RCS 532 166 105

CHANGEMENT GÉRANT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 4 juillet 2011, M. Mashalla Hosseini, demeurant 111 Allée des Anémones, 06250 Mougins, a été nommé gérant de la société à compter du 4 juillet 2011 en remplacement de Mme Severine Brossard d'Oimpuis, démissionnaire.

Pour avis

Maitre Yvan SAISSET

Notaire à ERBALUNGA - BRANDO (Haute-Corse)

"CIPRIANI ET CIE"

Société en Nom Collectif

Au capital de 121.959,21 Euros

Siège social : Torra - 20215 VESCOVATO

RCS de BASTIA 330 319 336

Aux termes de deux actes reçus par Me SAISSET notaire à BRANDO le 30 Juin 2011 :

- M. CIPRIANI Jean Toussaint a donné à M. CIPRIANI Jean-Marie, la nue-propriété des parts qu'il possédait dans la société;

- M. CIPRIANI Paul Antoine a donné à M. CIPRIANI Jean-Marie, partie des parts qu'il possédait dans la société.

M. CIPRIANI Jean-Marie demeurant à VESCOVATO, Cardidelli, a été agréé à compter du 30 Juin 2011 comme nouvel associé et est tenu solidairement et indéfiniment des dettes sociales.

L'acte de cession a été rendu opposable à la société par l'acceptation, dans l'acte authentique de donation, du gérant qui a donné toute dispense de signification.

Comme conséquence de la cession de parts, l'article 7 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à la somme de 800.000 Francs et divisé en 8.000 parts sociales de 100 Francs chacune appartenant à la suite de la cession de parts du 29 janvier 1988, à :

1- M. CIPRIANI Jean Toussaint, 7.510 parts numéros 1 à 7.510 ;

II- Mme ORLANDUCCI Marie veuve CIPRIANI en usufruit et à M. Jean Toussaint CIPRIANI en nue-propriété, 100 parts numéros 7511 à 7610 ;

III- M. Paul CIPRIANI, 390 parts numéros 7.611 à 8.000.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 8.000».

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à la somme de 121.959,21€ et divisé en 8.000 parts sociales appartenant à la suite des donations de parts du 30 Juin 2011 à :

1- M. Jean-Toussaint CIPRIANI en usufruit et M. Jean-Marie CIPRIANI en nue-propriété: 7.610 parts numérotées de 1 à 7.610 ;

II- M. Jean-Marie CIPRIANI : 389 parts numérotées de 7.611 à 7.999.

III- M. Paul Antoine CIPRIANI : 1 part numérotée 8.000.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 8.000».

Pour avis et mention
Me SAISSET Yvan, Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à AJACCIO (Corse du Sud) du 27 juin 2011, enregistré à AJACCIO le 30 juin 2011, Bordereau n° 2011/447, Case n° 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : "LE POLE DE CAMPO".

CAPITAL : 1.000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIÈGE SOCIAL : AJACCIO (Corse du Sud), Campo dell' Oro, Route de Sartène.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

OBJET : La vente en gros ou demi-gros, l'entreposage de matériels et marchandises de toute nature, la location de tous espaces à usage de stockage et d'entreposage et de tous bureaux et/ou salles de réunion, l'activité de domiciliation aux entreprises.

GERANT : Madame Hélène NAPOLI, demeurant à MEZZAVIA (Corse du Sud) A Camara Plaine de Cuttoli.

IMMATRICULATION : au RCS d'AJaccio.

Pour avis et mention,

La Gérance

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE LA COMMUNE DE PIOBETTA

2ème parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2011-167-0001 en date du 16 juin 2011, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de PIOBETTA, avec établissement des périmètres de protection du captage suivant :

- Source de Pulajola

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de PIOBETTA pendant 30 jours, du mardi 05 juillet au mercredi 03 août 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme Carole SAVELLI désignée comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de PIOBETTA : 20218 - PIOBETTA

Mardi 05 juillet 2011 : de 9h à 12h

Mardi 12 juillet 2011 : de 9h à 12h

Mercredi 03 août 2011 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenues pendant un an à la disposition du public, en mairie de PIOBETTA et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoît Danesi - BP 187 - 20411 BASTIA Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 17 juin 2011

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de CORTE,
TONY CONSTANT

République Française

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
en vue de l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré
sous les n° B 82 et B 84 aux fins de réalisation d'un logement communal

Commune de CAMBIA

2ème parution,

Le Préfet de la Haute Corse,

Informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2011/07 du 1er juin 2011, il sera procédé sur la commune de CAMBIA

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par la commune de l'ensemble immobilier cadastré B 82 et B 84

- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles de terrains à acquérir pour réaliser ce projet.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de CAMBIA du mardi 5 juillet 2011 au vendredi 22 juillet 2011 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CAMBIA

Le mardi de 14 heures à 17 heures

Le samedi de 14 heures à 17 heures

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur qui les joindra au registre,

Madame Christine SOUARES désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de CAMBIA

le mardi 5 juillet 2011 de 14 heures à 16 heures 30

le vendredi 22 juillet 2011 de 9 heures 30 à 12 heures

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans un délai d'un mois au sous-préfet de l'arrondissement de Corte.

Une copie des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de CAMBIA et à la sous-préfecture de Corte, où toute personne physique ou morale intéressée, pourra en demander communication.

Le Préfet, P/ le Préfet, et par délégation,
Le Sous-Préfet de CORTE, **TONY CONSTANT.**

COMMUNE DE MONTE

ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION

DE LA CARTE COMMUNALE

2ème parution,

Par arrêté n°2011/03 du 06/06/2011, le Maire de la commune de MONTE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la révision de la carte communale.

M. SIMONI Jean-Paul domicilié 4 rue Carnot - 20200 BASTIA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête se déroulera à la mairie de Monte pendant 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie annexe de MONTE (Angiolasca), du 06 juillet 2011 au 20 Juillet 2011 inclus. Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie annexe de MONTE (Angiolasca), les jours suivants :

- Le Mercredi 06 Juillet 2011 de 9h30 à 12h30,

- Le Mercredi 13 Juillet 2011 de 9h30 à 12h30,

- Le Mercredi 20 Juillet 2011 de 9h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision de la carte communale pourront être consignées sur le registre, déposé en mairie, ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de MONTE.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :

Forme : Société par Action Simplifiée

Dénomination : DE PERETTI DELLA ROCCA

Nom commercial : DOMAINE DE TANELLA

Siège social : Route de Bonifacio Lieu dit Arataggiu - 20137 PORTO VECCHIO

Objet : - l'exploitation du domaine agricole situé sur la commune de FIGARI connu sous le nom de « DOMAINE DE TANELLA »

- la production et la commercialisation de vin

- la production et la commercialisation de lait et de fromages

- la production et la commercialisation de produits alimentaires

Durée : 99 années

Capital : 2 000 euros

Présidence : Monsieur DE PERETTI DELLA ROCCA Jean Baptiste Demeurant Domaine de TANELLA 20114 FIGARI est nommé Président pour une durée illimitée.

Immatriculation : au RCS AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Alata du 20/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : IC BATIMENT

Siège social : Domaine de Villaranda, Route de Calvi 20167 ALATA

Objet social : métallerie, serrurerie, plaquiste couvreur, travaux d'étanchéité, isolation thermique et faunique, charpentier fer, miroitier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Mr Eric, Christian IDDA demeurant Domaine de Villaranda 20167 ALATA,

Mr Jean-Marc, Jean-Claude, Georges IDDA demeurant Domaine de Villaranda 20167 ALATA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance

M. R CITOLLEUX

Avocat au Barreau de Bastia

Rés Clos Les Oliviers Bt A

20220 L'ILE ROUSSE

Tél. 04.95.44.46.68 • Fax : 04 95.44.46.53

SCI LE MAQUIS

RCS Bastia : n° D 377 668 504

Capital Social : 1524.49 euros

Siège social (nouveau) : Chez Mlle GRISONI

Marie-Françoise, Route du couvent,

" Le Corsica ", 20224 CALACUCCIA

Changement de Siège social Changement capital

Par PV d'AGE des associés en date du 31.05.2011 enregistré à BASTIA le 17/06/2011 Bord. 2011/676 Case 12, il a été modifié :

1°) l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit : le siège social est fixé à : Chez Mlle GRISONI Marie-Françoise, Route du couvent, « Le Corsica », 20224 CALACUCCIA.

2°) l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit : En suite acte de l'acte de partage en date du 22.02.2011, les parts sociales sont réparties comme suit avec affectation de 50 parts au nom du nouvel associé.

Les modifications seront effectuées au RCS de BASTIA.

Le gérant

TOTAL CORSE

SAS AU CAPITAL DE 1 395 979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo

20200 BASTIA

AVIS DE PROLONGATION DE SOUS- LOCATION

GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 01/07/2011, la convention de sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « ALGAJOLA » situé à CORBARA - 20253 Relais du Monolith, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo- 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° B 662 054 188, à Monsieur MAGNOSI David, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 422 868 406, a été reconduite pour une durée de un an, à compter du 1er octobre 2010 et jusqu'au 30 septembre 2011.



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Conseil Exécutif

ARRETE N° ARR 11 03 724 SSR PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LA ROUTE NATIONALE 200 AU PR17+220 PONT D'ALTIANI - COMMUNE D'ALTIANI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 4422-25 et L 4424-21,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-8 alinéa 1, R 411-18 et R411-21-1, R411-25 à R411-26, R411-30, R413-1 à R413-16, R415-25, R417-3, R422-4, R431-9 et R421-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 1ère à 8ème parties) approuvée par les arrêtés interministériels sur la signalisation routière du 26 juillet 1974, 7 juin 1997, 16 février 1988, 21 juin 1991 et 6 novembre 1992 modifiés par les arrêtés du 31 juillet 2002 et du 11 février 2008,

CONSIDERANT que la bonne exécution des travaux d'aménagement du nouveau pont d'Altiani exécutés par l'entreprise CARI-TERRACO-ETIC, nécessite la mise en place de mesures portant restrictions de la circulation sur la RN 200 au PR 17+220,

CONSIDERANT que la sécurité des usagers justifie pleinement la limitation temporaire ainsi apportée au libre usage de cette section par les conducteurs de véhicules et la discrimination opérée entre diverses catégories de véhicules en application des articles L 4422-25 alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, R 411-8 alinéa 1 et R 411-21-1 1er alinéa du Code de la Route,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et Transports,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation sur la Route Nationale 200 sur le territoire de la commune d'Altiani sera réglementée comme suit :

-Une restriction de circulation est mise en place sur la RN 200 au PR 17+220 durant l'aménagement du nouveau pont d'Altiani.

-La vitesse sera limitée à 50 km/h au droit du chantier.

-Un alternat par piquets types ou par feux tricolores pourra être mis en place au droit des travaux en cas de besoin.

-Le dépassement de tous les véhicules est interdit.

-La zone de restriction de circulation sera comprise entre 300 m en amont et 300m en aval du nouveau Pont d'Altiani.

La circulation sera maintenue conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière avec la mise en place de la signalisation temporaire adéquate pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 :

L'ensemble de la signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1-1er partie à 8e partie) et éventuellement aux prescriptions du manuel de chantier. (édition - 2002 SETRA)

Elle sera mise en place et maintenue par l'entreprise « CARI-TERRACO-ETIC » à ses frais et sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 :

Les mesures prévues par le présent arrêté sont applicables pendant la durée des travaux. (Durée prévisible : 2 mois)

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

L'entreprise CARI-TERRACO-ETIC,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Haute-Corse,

Le Service d'Exploitation des Routes de Haute-Corse,

Le Maire d'Altiani,

Sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale, fera l'objet d'un avis dans la presse régionale.

A AJACCIO, le 5 juillet 2011

P/Le Président du Conseil Exécutif de Corse, et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Thierry GAMBA-MARTINI

83

HELIOSYSTEME

SARL au capital de 1 000 €
 2, rue Major Lambroschini - 20000 AJACCIO
 RCS AJACCIO 523.958.548.00011

Adresse de liquidation :

Chez Mlle Lisa MORETTI
 2, rue Major Lambroschini - 20000 AJACCIO

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2011, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur

93

M. CARLOTTI (ANTOINE, JOSEPH, ANGE) né le 04 juillet 1980 à AJACCIO (CORSE DU SUD), demeurant Résidence Le Panoramier, Lieu-dit Tiuccia à CASAGLIONE (CORSE DU SUD) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : CARLOTTI MAÏSANI.

89

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 10/06/2011 concernant la SOCIETE CAFE DE FLORE.

Il fallait lire : 531 694 131 RCS AJACCIO.

79

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juillet 2011 à BASTIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : FA

Siège social : 4, avenue Emile SARI, 20200 BASTIA

Objet social : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet à-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 200 €

Gérance : Monsieur Jacques VACCAREZZA, demeurant 4 avenue Emile SARI, 20200 BASTIA.

Immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

86

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA CEDEX

DEPOT ETAT COLLOCATION

LJ - 4151002

M. GAZZO Jean Baptiste André

Transport de dépêches et presses

RN 193 - Furiani - 20600 Bastia

RCS Bastia / RM n° A 334 462 769

86 A 22

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Ordre Furiani section B n° 1856 lot 5

Les créanciers de la procédure sus-

visée sont informés que le mandataire

liquidateur a déposé au Greffe le 30

juin 2011 l'Etat de Collocation suite à

la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par

déclarations au Greffe du Tribunal de

Grande Instance de Bastia dans le

délaï de 30 jours à compter de l'inser-

tion de l'avis de dépôt au Bodacc.

Pour extrait,

SCP Nappi-Casanova

Greffiers Associés

85

TOTAL CORSE

SAS AU CAPITAL DE 1 395 979 €

RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo

20200 BASTIA

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 06 Décembre 2010, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «ALGAJOLA» situé à CORBARA - 20253 Relais du Monolith, consentie par Madame GIAMARCHI Marie-Dominique immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 330 967 241 à TOTAL Corse, SAS au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - rue Paratojo-20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA B 662 054 188, à compter du 1 Octobre 2010 et pour une durée de neuf années.

82

HELIOSYSTEME

SARL au capital de 1 000 €

2, rue Major Lambroschini

20000 AJACCIO

RCS AJACCIO 523.958.548.00011

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Mlle Lisa MORETTI, 2 rue Major Lambroschini - 20000 Ajaccio, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé chez Mlle Lisa MORETTI, 2 rue Major Lambroschini - 20000 Ajaccio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur

87

M.R CITOLLEUX

Avocat au Barreau de Bastia

Rés Clos Les Oliviers Bt A

20220 L'ILE ROUSSE

Tél. 04.95.44.46.68 • Fax : 04.95.44.46.53

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 05/07/2011, enregistré à Bastia, le 06/07/2011, bord. 2011/753 case n° 4, la SARL UNIPERSONNELLE LES JARDINS DE L'OSTRICONI, RCS de Bastia n° B 513 114 488, dont le siège social est sis «Le Domaine de L'Ostriconi», 20226 PALASCA.

A VENDU à :

La SARL OSTRICONI JMC, RCS de BASTIA n° 532 451 127, dont le siège social est «Le domaine de l'Ostriconi» Route Nationale, 20226 PALASCA, un fonds de commerce de «Restauration, location de chambres d'hôtes, organisation de soirées à thèmes, banquets, buffets, mariage, baptêmes», enseigne «Les Jardins de l'Ostriconi», sis Domaine de l'Ostriconi, 20226 PALASCA, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Transfert de propriété fixé au 01/04/2011 date d'entrée en jouissance et exploitation.

Prix : 58 000 euros - Eléments incorporels : 42 000 euros - Eléments corporels : 16 000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me M-R CITOLLEUX, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant Résidence Clos des Oliviers - Bat A, 20220 ILE ROUSSE.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

91

GIOMI 2B

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000 euros

Siège social: 35 Boulevard PAOLI

20200 BASTIA

522 150 317 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 05 juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GIOMI 2B a décidé de transférer le siège social du 35 Boulevard PAOLI, 20200 BASTIA au 23 Rue César CAMPINCHI à compter du 5 juillet 2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
 La Gérance



88

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET
et François Mathieu SUZZONI"**
titulaire d'un Office Notarial,
dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud),
7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 01/07/2011, enregistré à AJACCIO, le 05/07/2011, B° 2011/460, Case N° 1, Les Associés de la SCI CREMME, société civile au capital de 1.000 euros dont le siège est à 20167 PERI, lieudit Tortaghjalla, chez Madame Annie CERVOTTI, immatriculée au RCS D'AJACCIO, sous le N° 531 708 600. Ont nommé comme nouveau gérant, à compter du 1er Juillet 2011, pour une durée indéterminée : Mademoiselle CERVOTTI Mireille Catherine, demeurant à PERI (20167) lieudit Tortaghjalla. En remplacement de Monsieur CHAFANEL Rachid, gérant démissionnaire.

Pour avis
Le Notaire.



90

Livia CECCALDI-VOLPEI

Avocat
Résidence «Le Clos des Oliviers»- Bât.A
20220 L'Île-Rousse
Téléphone: 04.95.48.51.89
Télécopie : 04.95.48.57.87

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant Acte SSP du 30 juin 2011, enregistré à BASTIA, le 1er juillet 2011, bord. n° 2011/727, case n° 4, Madame Margot KOLLNIG (RCS de BASTIA n° 492 938 808), demeurant Résidence Canalellu, 20220 MONTICELLO, a vendu à Monsieur Frédéric GRAZIANI, sans profession, demeurant U Monte 20220 MONTICELLO, un fonds de commerce d'épicerie de détail, à l'enseigne «A Sporta», sis Place du Village 20220 MONTICELLO, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2011.

Prix : 43 000 euros - Eléments incorporels : 36 000 euros - Eléments corporels : 7 000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me Livia CECCALDI-VOLPEI, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant Résidence Le Clos des Oliviers, Bât A 20220 Ile-Rousse.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

97

BATILAUURA

SARL au capital de 500 €
Porto - 20150 Ota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juin 2011 à Ota (20150) Porto, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : BATILAUURA
SIÈGE SOCIAL : OTA (20150) PORTO
OBJET : Station service, commerce de produits pétroliers et dérivés, vente marchandises épicerie
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros
GERANCE : Hervé VALDRIGHI, né le 1er mai 1974 à Bastia (2B) demeurant à Bastia (20200) La Canonica,
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis

92

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 01/07/2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : SCI LARENZU
Siège social : Plaine de Cuttoli - Pian di Puccinasco, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à AJACCIO (20000), 59 rue Fesch, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : Mme Dominique BIANCHINI dmt Plaine de Cuttoli - Pian di Puccinasco, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO.
Clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés, conjoints d'associés, ascendants et descendants du cédant. Agrément par un ou plusieurs associés représentant les deux tiers au moins du capital social.
Immatriculation de la société au RCS d' Ajaccio.

96

BRICOVAL

SARL au capital de 232.000 Euros
Siège social : Lieudit SANTA GIULIA
20110 PROPRIANO
N° RCS AJACCIO 494 113 590

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 MAI 2011, l'associé unique a pris connaissance du rapport du commissaire à la transformation et a décidé de transformer la SARL BRICOVAL en Société par Actions Simplifiée.

En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés.

L'objet, la dénomination sociale, le siège, la durée de l'exercice social restent inchangés.

Sont modifiées :
- la forme : transformation en S.A.S.,
- sa représentation.

Ainsi ont été désigné :
- M. MOCCHI Toussaint, demeurant 4, PINEDDA 20110 PROPRIANO, en qualité de Président de la société ;
- M. ROMEI Marc, demeurant Résidence ALZO DI SOLE 20090 AJACCIO, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

- Monsieur FONTANA André, Centre EUROPA, Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA, commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
Le Président.

94

SAGONE CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 210.989 euros
Siège social : Route de Vico Coggia
Sagone 20118
Rcs Ajaccio 320 626 096

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011 la collectivité des associés de la SARL SAGONE CONSTRUCTION s'est réunie et a décidé de réduire le capital social de 150.000 € par réduction de la valeur nominale des parts sociales à concurrence de SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS (60.989 €).

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Formalité au RCS d' Ajaccio

Pour avis

95

VALMAT

SARL au capital de 486.800 Euros
Siège social : Lieudit SANTA GIULIA
20110 PROPRIANO
N° RCS AJACCIO 494 113 558

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 MAI 2011, l'associé unique a pris connaissance du rapport du commissaire à la transformation et a décidé de transformer la SARL VALMAT en Société par Actions Simplifiée.

En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés.
L'objet, la dénomination sociale, le siège, la durée de l'exercice social restent inchangés.

Sont modifiées :
- la forme : transformation en S.A.S.,
- sa représentation.

Ainsi ont été désigné :
- M. MOCCHI Toussaint, demeurant 4, PINEDDA 20110 PROPRIANO, en qualité de Président de la société ;

- M. ROMEI Marc, demeurant Résidence ALZO DI SOLE 20090 AJACCIO, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

- Monsieur FONTANA André, Centre EUROPA, Route de l'aéroport 20290 LUCCIANA, commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
Le Président.

80

FERRACCI - CODACCIONI

SNC au capital de 440 000 euros
Siège social : Résidence Sainte-Cécile
Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio
450 772 470 R.C.S. AJACCIO

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale en date du 18 avril 2011 et de celles en date du 25 juin 2011, - le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 49 000 euros pour être porté de 440 000 euros à 489 000 euros par apport en numéraire, à effet au 1er juillet 2011,

- Mlle Charlotte CODACCIONI demeurant Lotissement . Carpalone lieu-dit Pezza Cardo 20137 Porto-Vecchio a été nommée en qualité de co-gérante, à compter du 1er juillet 2011 .
Nouvelle Associée en nom : Mlle Charlotte CODACCIONI

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

99

RINASCITA

Société Civile Immobilière
Au capital de 600 €
Siège social : Marine de Sisco
20233 SISCO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RINASCITA
Forme sociale : Société Civile Immobilière de construction vente
Siège social : Marine de Sisco, 20233 SISCO

Objet social : Acquisition d'un terrain à bâtir afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage d'habitation, la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 600 €
Gérance : Mme FOLINI Catherine, demeurant 20233 SISCO.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La gérance

98

**ESPACE PLOMBERIE
CHAUFFAGE**

SARL au capital de 22 868 €
Lieu dit Giunchella - Route de Calvi
20167 ALATA
RCS Ajaccio 378 839 781

Suivant délibération de l'assemblée générale du 20 juin 2011 :

- Monsieur Luc CAUBEL, né le 6 juin 1982 à Ajaccio (2A), demeurant Cognocoli Monticchi - 20123 Pila Canale, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur CAUBEL Gérard, démissionnaire.

45

**Me François FABIANI**

Avocat à la Cour

« MEDUSA BAR »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
dont le siège sociale est sis :
Hameau de Canale - 20253 Patrimonio

**AVIS DE CONSTITUTION
RECTIFICATIF**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MEDUSA BAR.

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Hameau de CANALE - 20253 PATRIMONIO.

Objet : La création, l'exploitation, la gérance libre d'un fonds de commerce de petite restauration sur place et à emporter, bar à vins, brasserie et vente de vins et spiritueux et de produits corsés à emporter.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de commerce de Bastia, qui est actuellement en cours.
Gérant : Mme Augustine MAESTRACCI née FERRANDI, 2 avenue du Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia.

La gérance.
Pour insertion.

101

SAS MARCANTONI FILS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 54 560 euros
Siège social : VALROSE - 20290 BORGIO
R.C.S. BASTIA B 497 320 341

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30.06.2011, les actionnaires ont décidé de ne pas nommer un nouveau directeur général en remplacement de Mme Angèle MARCANTONI, décédée le 24.12.2010.

Cela entraîne la publication de la mention suivante :

DIRECTEUR GENERAL :

Ancienne mention :
Mme Angèle GIACOMONI épouse MARCANTONI

M. Jean Jacques MARCANTONI (fils)

Nouvelle mention :

M. Jean Jacques MARCANTONI (fils)

RCS : BASTIA

102

SGEC CORSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37 500 euros
Siège social: 2, place Foch - 20000 AJACCIO
Res AJACCIO B 402 937 650

Aux termes de l'assemblée générale du 05 juillet 2011 Madame Muriel MELGRANI demeurant 23 cours Général Leclerc 20000 AJACCIO été nommée Présidente, pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean Marie POMARES démissionnaire.
RCS de PARIS

Pour avis



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**OPERATEUR DE RESEAUX
(Marché Négocié)**

**APPEL A CANDIDATURE
(CCI2B/DC/2011.039)**

Nom et adresse officiel de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tél: 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél: 04.95.54.44.44 - Fax: 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet du marché:

4.1 - Lieux de livraison : Aéroport de Bastia Poretta

4.2- Objet du marché: Travaux de mise aux normes des systèmes de sécurité Incendie de l'aéroport de Bastia Poretta.

Nouvelle Nomenclature Européenne CPV: 45312100-8 ; 45312100-5; 45343200-5

Caractéristiques principales : L'opération consiste dans le remplacement de l'ensemble des systèmes et matériels en place : tableau CMSI, détecteurs, câble, ventouses, déclencheurs manuels, désenfumage, indicateurs d'action ...

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Marché négocié-Opérateur de Réseaux défini par les articles 135.5°, 143, 144.I.1°, 150.IV, 1°, 165, 166 du code des marchés publics.

L'avis concerne un marché public

Modalité essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV- Chapitre 1er).

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts à la section : 130.

Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la commande Publique et de la Domanialité
Palais consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex
ou téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcé, s'il est en redressement judiciaire

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de travaux effectués au cours des trois dernières années similaires ou équivalents à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 18 juillet 2011 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard :

- des garanties et capacités techniques et financières, en particulier le niveau de formation des personnels.

- Liste des travaux similaires réalisés sur les trois dernières années

Critères de jugement des offres :

- Prix des prestations (50%)

- Délai d'intervention (20%)

- Valeur technique (30%) définie et appréciée en fonction du planning, du descriptif des matériels proposés, des éléments demandés au CCTP.

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par la puissance adjudicatrice : 2011.039

Adresse à laquelle le dossier de candidatures devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la commande Publique et de la Domanialité
Palais consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex
ou téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires : Indiqué dans le règlement de la consultation

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax: 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél: 04.95.54.44.38 - Fax: 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE Cedex 20.

Précision concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L 561-7 du C.J.A..

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 30 juin 2011

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 30 juin 2011

Nous sommes désormais en mesure d'accepter le paiement des annonces légales par terminal CB (Cartes bancaires)



Nous vous remercions de prendre contact avec :

BERNADETTE 04 95 32 04 40 ou

ALBERT 04 95 32 89 92

email : al@informateurcorse.com



L'INFORMATEUR
Corse nouvelle

1, rue Miot - 20200 BASTIA

«Chassé-croisé» pour 130 de voyages en Costa Verde

L'invitation émanait en ce début de saison de la Corsica ferries et de la SNCM pour un Eductour organisé par la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Bastia et de la Haute-Corse, avec l'agence de Tourisme de la Corse, partenaire de l'événement.

Deux groupes, un constitué de 100 responsables de comités d'entreprise du Réseau France de la Corsica ferries et l'autre des 30 agents de voyage belge de la SNCM, ont découvert la Costa Verde. Un «débarquement» qui n'est pas passé inaperçu, donnant un avant-goût d'été à ces inquisiteurs du tourisme, et du même coup, un peu de moral et de positivité au socioprofessionnels de la micro-région, ravis de constater que la Costa Verde est une destination qui suscite l'intérêt.



Les rendez-vous du savoir-faire et des loisirs, les mardis et mercredis à l'office de tourisme de la Costa Verde

L'objectif était clairement affiché : découvrir la Corse et ses atouts touristiques, tout en développant des relations commerciales, dans le but de proposer des produits touristiques à caractère identitaire, avec la mise

en valeur du patrimoine culturel et gastronomique, qui sortent des clichés des cartes postales et des sentiers battus. Des produits aptes à étaler la saison touristique, avant et après saison.



Les participants à l'éductour lors de leur passage à Cervioni

prescripteurs



Pour **Charles Colombani**, élu à la **CCIT de Bastia et de la Haute-Corse**, «Forte de ses particularités et de la grande diversité des territoires qui la compose, la **Corse** est un espace fertile à l'innovation et à la création de nouvelles offres réellement différenciables sur le marché. Ce type de manifestations initiées par la **CCIT** a en effet pour objectif de valoriser l'ensemble des produits touristiques insulaires permettant ainsi aux différents prescripteurs de les découvrir en détail afin de mieux les vendre.» Des programmes sur mesure réalisés en fonction des cibles de clientèle, avec le concours des **Offices de Tourisme de Bastia**, de **Costa Verde**, **Costa Serena**, **Balagne**, **Saint Florent** et l'**Agence de Tourisme de la Corse**.

Pour les uns, un **Workshop** a été organisé à la résidence des Iles de **Tagliu Isulacciu** à destination des comités d'entreprise à la recherche de courts séjours et représentant quelque 21 000 adhérents.

Eric, du sud ouest, technicien commercial pour une coopérative agricole et membre du CE, rencontré à **Cervioni**, était sous le charme : «*La Corse est authentique et regorge d'atouts pour de courts séjours identitaires. Toutes les conditions sont réunies entre nature, gastronomie et patrimoine. C'est exactement le type de tourisme que nous recherchons et l'accueil exceptionnel qui nous a été réservé devrait concrétiser de futurs voyages.*»

Pour **Roland Ferrari**, responsable commercial de la **Corsica Ferries**, «*Les comportements d'achat ont évolué et les CE font partie des cibles que nous privilégions car ils ont une capacité de prescription phénoménale en raison du capital confiance de leurs adhérents. L'objectif est de montrer ce dont nous sommes capables en tissant des liens relationnels. Cet éducteur nous a permis de montrer concrètement ce que la Corse a de meilleur à offrir.*»

Pour les responsables belges d'agences de voyages, cette visite de la **Haute-Corse** était une grande première. Pour **Hervé Perrotin**, directeur **SNCM Bruxelles**, «*Les clients du nord de l'Europe sont de plus en plus séduits par l'offre présentée par la Corse et cela se traduit par une fréquentation en évolution. Et si la Corse prend de plus en plus de place sur le marché belge c'est en partie grâce aux promoteurs actifs comme la SNCM, et grâce aux voyages d'étude.*»

Les rendez-vous du savoir-faire et des loisirs

L'**office de tourisme de la Costa Verde** invite ses adhérents à exposer sur place, les mardis et mercredis des mois de juillet et août, dans le cadre de l'opération «Les rendez-vous du savoir-faire et des loisirs». Cette initiative innovante regroupe des artisans, des producteurs et de nombreux prestataires de loisirs, qui ont un contact direct avec les visiteurs de l'office de tourisme. Un concept inédit de vitrine vivante, que l'office de tourisme propose donc les mardis et mercredis de 10h à 13h et de 17h à 20h. Le public pourra y découvrir dans la gamme artisans et producteurs : l'atelier de peinture de **Béatrice Bonhomme**, la **poterie du Pratu**, l'**atelier de la noisette** (transformateur), la **biscotteria Laetizia**, les vins du **domaine Casabianca**, de **Costa Caserone** et du **Vecchio**, le miel des «**Abeilles du berger**», les sirops des «**Jardins d'Alesani**», les cosmétiques **Realia**. Mais également les prestataires de loisirs : **Bleu sports loisirs** (base nautique), **Corsica Forest** (pleine nature), **Costa Verde sports nature et découverte** (multi-activités), **Castagniccia Mare è Monti Scuperta** (excursions), **Castagniccia Rando Aventure** (randonnées), **In Terra Corsa** (multi-activités), **Kankoo Concept** (excursions Segway), musée ethnographique de l'**ADECEC** (arts et traditions populaires), **Riva Bella** (thalassothérapie).

Pour de plus amples renseignements, contacter l'**Office de Tourisme de la Costa Verde** au **04.95.38.41.73** (www.costaverde-corsica.com). Ouvert tous les jours de 9h à 20h.

La Cuvée Julie

Dernière née du Clos Marfisi

Une jeune femme vient de faire son entrée dans le monde fermé des vignes corses. Ce 5 juillet, Julie Marfisi a présenté, au "Maria Café", Place du Marché, à Bastia, sa première cuvée. Ainsi end-elle marcher dans les pas de son père Toussaint, lui-même héritier d'une longue lignée de passionnés de la vigne et du vin.



Sur les coteaux ensoleillés de **Patrimonio**, haut lieu de la viticulture insulaire, la famille **Marfisi** cultive ses vignes depuis des décennies. Un domaine qui doit sa notoriété à son terroir et à ses cépages, mais aussi

au savoir-faire qui s'y est transmis de génération en génération. Tout comme ses ancêtres, **Toussaint Marfisi** vinifie, élève et commercialise ses vins avec professionnalisme et passion. Et sa relève semble belle et bien être assurée avec l'arrivée de sa fille **Julie** qui, comme les siens, entend «*poursuivre cette oeuvre chère qu'est le vin*». Père et fille gardent à l'esprit et au coeur cette strophe extraite du chant des vignes écrite par le grand-père de **Julie**, **Toussaint Mathieu Marfisi** : «*Mettons le mauvais rêve en fuite / Chassons le noir souci qui nous poursuit en vain / Buons, chantons, dansons / Et que Saint Martin se célèbre toujours / A présent comme ensuite...*»

C'est dans cet esprit de tradition, mais avec tout le sel de la nouveauté, que la «**Cuvée Julie**» vient compléter la gamme «**Clos Marfisi**». «*Ce rosé à la robe claire et brillante, au nez floral et à la bouche plaisante, offre une certaine douceur, souligne celle qui lui a donné son prénom. Issu du cépage du Niellucciu qui, vinifié en rosé, donne d'excellents vins au fruité caractéristique - avec une pointe de musc -, il est le produit de vendanges manuelles et d'une technique de vinification basée sur le pressurage direct et une fermentation de 10 jours à 19° maximum*». Joliment mise en bouteille, la «**Cuvée Julie**», attend qu'on la déshabille. A noter : l'identité graphique de la marque, la réalisation et la création de l'étiquette reviennent à l'agence bastiaise **AGEP**, à la tête de laquelle on retrouve une femme, **Patricia Guidoni**.

Miramas, Tri-Athlé de la Méditerranée ou la Haute-Corse en ordre de marche...

Avec plus de 800 licenciés, la Haute-Corse a réussi sa première grande sortie à l'extérieur de la Corse en présentant une Sélection Départementale Benjamins(es) et Minimes (F et G) qui n'a pas démerité.

Une «première» dans le monde de l'athlétisme corse de ces dernières saisons. Il est vrai que le **Comité Départemental** n'a cessé d'œuvrer au rapprochement des clubs, notamment au niveau de **Bastia**.

Et ce fut pour le **Comité de Sélection**, enfin effectif, un véritable régal que de faire vivre cette belle aventure aux jeunes athlètes.

A travers ce déplacement, il fut agréable de voir les dirigeants évoluer sur le plan du relationnel comme au niveau de l'expression avec la détermination à aller de l'avant particulièrement rayonnante.

Autour du président départemental, **Pierre Bartoli, Guy, Claude Bosch** et **Youssef Zaid** ont su s'élever au niveau de l'enjeu : tirer l'athlétisme vers le haut et consolider les fondements d'une collaboration qui ouvre des perspectives nouvelles.

Tout au long de la préparation de ce déplacement d'une quarantaine



Un beau voyage, pour de bons résultats...

de jeunes athlètes, comme lors du voyage, tout s'est orchestré pour qu'aucun hiatus ne vienne troubler une sérénité constructive parce que franche et authentique !

Une véritable complicité entre tous les acteurs s'est mise en place pour que les athlètes puissent s'exprimer dans un concert relevé, mais motivant.

L'apprentissage d'une compétition ouverte à la confrontation sur le terrain, l'échange autour, et la mise en pratique, dans le concret, de valeurs comme le respect des diversités, de l'amitié partagée et de l'apprentissage d'autres techniques comme d'autres éléments de culture !

Athlètes, éducateurs, dirigeants et accompagnants, tous ont exprimé leur satisfaction et leur fierté d'avoir honoré cette démarche qui laisse présager, pour l'athlétisme, en **Haute-Corse**, d'autres moments de cette ampleur élargi à d'autres secteurs de cette discipline en pleine expansion !



La délégation se prépare pour défilé, sous l'oriflame du Conseil Général de la Haute-Corse...



Présentation sur le bateau de l'équipement

Echos... Echos...

Deux juges fédéraux étaient présents dans la **Sélection de la Haute-Corse** : l'ami, **Emile Serra**, toujours présent et toujours aussi efficace, et la charmante **Sandrine Bosch** qui a œuvré au jury Hauteur avec une autorité et une intelligence pratique appréciées de tous, à l'image de celles de ses parents **Guy** et **Claude** qui officiaient en tant que « Régionaux » !

Jeunes juges aussi, bien dirigés par **Guy Bosch**, avec à leur tête **Elise Egron-Reverseau**, dynamique autant que disponible, **Laure Moreau**, **Manon Lebrun** et **Léo Pellegrino** se sont montrés, concernés et très présents.

Bruno Guillard et **Youssef Zaid** ont managé les quatre équipes avec l'aide des éducateurs **Adam Aattach**, **Zouhair Tadlaoui**, **Mourad Asettati**, **Florence Bouquet**, **Pascale Guillard** et **Marie-Pierre Raffalli**, avec maestria.

L'équipement de la délégation de la Haute-Corse a été très remarqué et les athlètes comme les éducateurs et les dirigeants ont été « harcelés » par beaucoup des autres participants souhaitant échanger de maillots, voire les acheter !

Il est vrai que, dans le domaine du visuel, la Haute-Corse a fait cavalier seul !

Ça compte aussi pour l'image du département. La délégation nordiste, lors du défilé de présentation, avait choisi de porter l'oriflamme du **Conseil Général de la Haute-Corse**, alors que deux athlètes de chaque catégorie portaient des drapeaux à tête de Maure !

La soirée du samedi 2 juillet, après le buffet offert à tous les participants, s'est poursuivie du côté du Plan d'eau, magnifique esplanade, avec musique et flonflons. Toutes les délégations ont fraternisé et se sont égayées dans une ambiance festive qui s'est clôturée par un feu d'artifice des plus réussis.

Les organisateurs du **Tri-Athlé de la Méditerranée**, les **Collectivités** comme le **Conseil Général** et la **Municipalité de Miramas** avaient, il est vrai, œuvré de concert pour faire de cette Edition 2011 un succès, nous pouvons l'écrire, « franc et massif », aussi bien sportif que populaire !

Chapeau Mesdames et Messieurs !

Les moins fiers n'étaient pas **Mrs Ludovic Gouge**, véritable orfèvre de cette édition et **Kamel Amiri**, le Président du **Comité 13**, « speaker » à la volubilité remplie de sensibilité autant que de compétence !

Avec les sites mis à disposition par l'organisation, tous les ingrédients étaient réunis pour assurer le succès d'une manifestation qui restera chère au cœur de toutes celles et de tous ceux qui l'ont vécue !

Bravo et merci !

Pré-France en Avignon

Anaël Bernardini enfin sous les 50" sur 400m

En passant sur 400m, l'espoir de l'A.J.Bastia, Anaël Bernardini, confirme une progression constante, ce qui lui permet d'envisager, sur cette distance, le plein épanouissement de ses potentialités !

Au contact de l'international «A», son camarade de club, **Nicolas Fillon** et d'**Yves N'dabian**, **Anaël**, élément désormais important du **Relais 4x400m** de l'**A.J.Bastia**, semble comme aspiré vers le haut de la spécialité.

En **Avignon**, le dimanche 3 juillet 2011, le jeune Ajaccien, licencié aussi à l'**A.J.Ajaccio**, en **UFOLEP**, s'affirme comme une valeur sûre ! Pendant que l'autre espoir, **Jean-Baptiste Biancamaria**, réalisait au **Javelot** son meilleur jet de la saison; **51m63**, **11m50** au **Poids** et **34m39** au **Disque**. Le junior **Sami Riahi**, blessé à une main depuis quelques jours, devait se contenter à la **Perche** d'un saut à **3m22**, ratant, à chaque fois d'un rien à la **Hauteur**, la barre placée à **1m91** ! Dommage pour **Sami** ! Sa belle saison méritait qu'il franchisse les **4m** à la **Perche** comme il doit trouver l'occasion d'aller au-delà de **1m93** à la **Hauteur** ! Il en possède la capacité ! A Dreux ?

Quant au sprinter, l'espoir **Christian Bordin**, blessé à l'occasion des **Epreuves Combinées**, il a réalisé à l'occasion un **11"32** prometteur en série, mais a dû renoncer à participer à la finale; une prudence indispensable, sa douleur à la cuisse s'étant réveillée !

Pour une saison de découverte, l'athlète de **Rutali** a montré un potentiel à exploiter impressionnant ! A suivre !

Dans le Demi-fond, couru le samedi 2 juillet, sous les coups répétés d'un Mistral à décorner les boeufs, les «chronos» ne se sont pas affolés.

Si sur le **3000m Steeple**, le junior **Fauzi El Yaagoubi** l'a emporté en **9'39"46** devant l'espoir **Othmane Belfakir** **9'43"57** - un chrono

qui marque le retour prometteur de cet athlète dans la discipline - sur le **3000m**, le cadet **Karim Chabouchi** l'a emporté en **9'28"73** alors que son camarade **Majid Arbib** réalisait **9'36"70**.

Sur le **1500m**, la cadette, **Candice Guidicelli** n'a pu faire mieux que **5'03"56**; à sa décharge, **Candice** n'a pas été épargnée par des ennuis de santé, des douleurs handicapantes à un genou, venant contrarier sa préparation !

Déjà qualifiée sur le **2000m Steeple** aux **France** - comme **Karim Chabouchi** - **Candice**, dans cet esprit, aura effectué un test probant sur **1500m** comme sur le **400m** le lendemain : **66"90** !

Il n'en fut pas de même pour sa camarade **Zeyna Diallo**, sur **400m**, qui semblait «scotchée» sur les «start». Un départ de course calamiteux qu'elle a payé «cash», à l'arrivée, **62"07**.

L'espoir **Vivian Grimigni**, sur **800m**, a terminé 2° de sa finale, avec un nouveau chrono à **1'58"69**, confirmant sa régularité en dessous des **1'59" !**

Sur **1500m**, le Junior **Jawed Jefjafi**, avec un temps de **4'03"81** prenait la 3° place de sa Finale et la 1^{ère} place chez les Juniors !

Sur **400m**, le Cadet **Jean Pieraccini** ne put faire mieux que **55"44** après avoir réalisé **24"69**, en série.

Alors que l'espoir **Brahim Nassi** sur **1500m**, **4'30"54**, à court d'entraînement pour des raisons tenant à ses occupations professionnelles, devait se contenter d'une course, loin de son meilleur chrono. Tout comme **Anissa Ouerghi**, la junior qui sur **100m Haies** a dû abandonner, alors que sur **100m** elle avait auparavant réussi un bon chrono.

Sur **5000m**, **Hasna Benanaya**, 2° de la course, n'a pu faire mieux que **18'27"16**, bien que 1^{ère} Sénior Femmes !

Il fallait du courage pour aller au bout d'une épreuve aussi longue alors que le Mistral redoublait d'intensité !

Meeting ou Pré-France ? Anaël Bernardini a permis à l'**A.J.Bastia** d'avoir quelques envies de danser sur le «Pont d'Avignon» !

«U Murizanincu», cinéma de plein air, est ouvert en Costa Verde

Depuis 1973, le cinéma de plein air du Murianincu fait le bonheur des amoureux du 7^e art. Le projet, mené par la Communauté de Communes de la Costa Verde, avec le précieux partenariat de la commune de Santa Lucia di Moriani qui a fait don du terrain où se situe l'établissement, a débouché tout dernièrement sur l'inauguration d'une salle entièrement rénovée et mise aux normes. Seul point commun avec l'ancienne structure devenue désuète : le ciel ouvert aux étoiles du Murianincu.



La soirée inaugurale autour du président François Berlinghi

C'est donc avec une franche fierté que **François Berlinghi**, président de la **Communauté de Communes de la Costa Verde** a inauguré le nouveau cinéma de plein air, en présence de **René Vial**, propriétaire du cinéma **Le Studio** à **Bastia**, de **Jean-Pierre Mattei**, de la cinémathèque de **Porto Vecchio**, de **M. Sanguinetti**, maire de **Santa Lucia di Moriani**. Une inauguration symbole de «première» avec la projection d'un film documentaire de 1937, réalisé par **Roger Leenhardt**, qui fait partie du précieux patrimoine de la cinémathèque de **Porto Vecchio**.

De quoi en mettre plein les yeux aux invités de cette soirée de prestige, parmi lesquels les corps de métier ayant participé à la construction de ce magnifique outil.

En ces mois de juillet et août le cinéma plein air **U Murianincu** donne séance tous les soirs à 21h45 dans un confort nouveau, et avec ses 250 places. De quoi apprécier comme il se doit les affiches concoctées par **Eric Rubecchi**, responsable de la programmation.

Entrée 7,50 € (réduit 6,50 €, pour les enfants de moins de 12 ans). **Renseignements au 04.95.38.47.39.**



Un panneau lumineux présente l'affiche quotidienne



Heureux spectateurs de la première séance

Programme du mois de juillet (fermé le 14 juillet)

Pirates des Caraïbes (les 11, 22 et 26 juillet)
Transformers 3 (2, 7 et 15 juillet)
La fille du puisatier (3 et 20),
X-Men (4 et 18)
Very Bad Trip 2 (5, 12 et 28)
Les Tuches (6, 13 et 21)
Minuit à Paris (8)
Le discours d'un Roi (9),
Fast and Furious 5 (16 et 27),
Harry Potter (17, 23, et 29)
Kung Fu Panda 2 (19)
M. Popper et les Pingouins (24)
Il n'est jamais trop tard (30)
Cars 2 (31 juillet).

Bastia

*13,15,22,29 juillet
5,12 août*



Corte

*13,15,22,29 juillet
5,12,19,26 août*

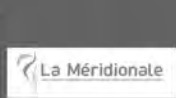


*Duvert jusqu'à
24H00*

Shopping de nuit

*Bastia * Corte * Ghisonaccia * Aleria*

Création AGEF 04 95 32 35 11



A Settimana

28^{ème} semaine de l'année

du 8 au 14 juillet 2011

Les fêtes : le 8, Thibaut - le 9, Amandine, Irma, Marianne - le 10, Ulrich - le 11, Benoît, Olga - le 12, Olivier - le 13, Henri, Joël, Clélia, Eugène - le 14, Fête Nationale, Camille.

Un an déjà

Le 9 juillet, les **États-Unis** et la **Russie** procèdent à l'échange d'espions à l'**aéroport de Vienne** : 10 agents russes sont remis contre 4 agents américains.

Le 10 juillet, le **Vatican** annonce que, pour la troisième année consécutive, le budget du **Saint-siège** se retrouve dans le rouge, conséquence directe du marasme économique.

Le 11 juillet, 50.000 personnes commémorent le 15^e anniversaire du massacre de **Srebrenica** en **Bosnie**.

Le 12 juillet, la justice suisse refuse d'extrader le réalisateur **Roman Polanski** vers les **États-Unis** et décide de le libérer.

Le 13 juillet, en **France**, le projet de loi destiné à interdire le port du voile intégral est voté en l'absence de députés socialistes et communistes.

Le 14 juillet, premiers résultats probants du placement d'un nouvel entonnoir sur la fuite de pétrole du groupe **BP** en **Louisiane**.

L'esprit du monde

Si on pouvait recouvrir l'intransigeance de la jeunesse, ce dont on s'indignerait le plus, c'est de ce qu'on est devenu.

André Gide

Le truc de la semaine

Vous avez oublié de mettre une bouteille au frigo, et il faut qu'elle soit rapidement froide. Plongez-la dans un mélange fait de

glace pilée et de sel (deux tiers/un tiers). La température atteindra rapidement -7°C.

Les tablettes de l'histoire

Le 9 juillet 1979, la sonde **Voyager 2** atteint la planète **Jupiter** après un vol de 22 mois et 19 jours.

Le 11 juillet 1993, **Alain Prost** remporte sa 50^e victoire en **Formule 1** au **Grand prix de Grande-Bretagne**.

Le 13 juillet 1977, à **New York**, à 21h30, débute une panne d'électricité qui durera 25 heures et entraînera de nombreux vols et pillages.

Le 14 juillet 1880, première fête nationale officielle en **France**.

Le 15 juillet 1997, assassinat du couturier italien **Gianni Versace** dans sa villa de **Miami**.

Savez-vous que ?

Que l'origine des assurances et de certaines formes de sécurité sociale remonte à des temps très reculés. Ainsi, vers l'an 2700 avant **Jésus-Christ** existait, en **Egypte**, une caisse d'entraide destinée à intervenir dans les dépenses funéraires des tailleurs de pierre.

Qu'en escrime, quels que soient le pays où l'épreuve se déroule et la nationalité des arbitres qui l'entourent, la langue officielle est le français.

Que c'est aux **Etats-Unis** qu'a été mis au point le téléphone détecteur de mensonge. Le dispositif électronique dont il est muni analyse

et reconnaît les micro-tremblements de la voix qui apparaissent en cas de mensonge et sont causés par des altérations psychologiques. L'appareil n'est pas à la portée du premier venu, son coût étant estimé à environ 4.000 dollars (20.000 francs).

Que c'est vers **200.000 ans avant Jésus-Christ** qu'on connaît les premiers hommes morts à cause de la pollution. Ceci se passait en **Zambie**, des hommes préhistoriques avaient été empoisonnés par du plomb présent dans des sources contaminées par un gisement souterrain.

Que dans la nature, certains animaux ont des particularités aussi uniques que nos empreintes digitales. Ainsi, le zèbre a-t-il des rayures qui sont propres à chaque individu. C'est d'ailleurs grâce à elles qu'une mère et son petit se reconnaissent, malgré le fait qu'ils ont une mauvaise vue (ils voient flou et ne distinguent pas les reliefs, mais sont sensibles aux contrastes).

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 1 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorse.com

I Messageri sort un nouvel album

Composé de 14 titres fidèles à l'empreinte du groupe, le dernier album d'I Messageri, "Pè fà la campà", est la concrétisation de plusieurs années de travail. Il dévoile la maturité musicale acquise par Fabrice et Jean-Michel Andreani mais aussi un beau travail artistique. Ce nouvel opus flirte une nouvelle fois avec la world music, un savant mélange de musiques traditionnelle et moderne avec l'utilisation d'instruments à cordes, de percussions, de cetera, le tout pour un résultat surprenant, purement acoustique. Entretien avec Fabrice et Jean-Michel Andreani.



► **World music, musique traditionnelle, percussions, cetera... Cet album réunit des styles de musique très différents. Pourquoi avoir fait le choix - réussi - d'un tel mélange des genres ?**

Il est vrai que l'univers musical de cet album est un mélange de genres, qui fait partie de notre culture musicale personnelle. Mais on peut dire surtout que c'est un album très acoustique où l'on ressent le bois de la cetera, mais aussi des guitares et des violons qui se mélangent au piano acoustique. C'est un son assez pur qui nous correspond bien...

► **Avec «Pè fà la campà», peut-on parler d'album de la maturité ?**

On peut dire que le groupe a acquis une certaine maturité tant dans les arrangements musicaux que dans le choix des textes et des thèmes abordés. Le travail réalisé avec les différents auteurs qui ont participé à ce projet nous a permis d'aborder certains sujets avec une réflexion propre à notre démarche. On peut citer les trois auteurs, qui sont Marc Ventura, pour la plupart des textes et avec qui nous avons renouvelé une collaboration artistique débutée sur le précédent album «A mio lettera», mais aussi Jean-Laurent Filippi et Henri Olmeta.

► **Sur cet album, se trouve une reprise de «Répondez-moi» de Francis Cabrel. Pourquoi cette chanson en particulier ?**

Tout d'abord, Francis Cabrel est un artiste que l'on apprécie beaucoup. La mélodie de cette chanson se prête bien à la langue corse et à ses «ricuccate». Mais surtout, elle parle d'un homme qui se retrouve à vivre dans un univers froid et bétonné, dans une maison qui n'en est pas véritablement une, et de laquelle la seule forêt qu'il voit est une forêt d'antennes, un endroit privé de toute verdure. Avec Jean-Laurent Filippi, nous avons donc travaillé à l'adaptation des paroles en corse car il nous a semblé intéressant d'adapter ce texte à notre région. Réflexion intéressante...

► **En 2005, l'album « A mio lettera » a rencontré un large succès commercial qui l'a hissé parmi les albums corses les plus vendus. Comment appréhende-t-on le lancement d'un nouvel opus après un tel succès ?**

La sortie d'un nouvel album est toujours un moment que l'on appréhende forcément. Il est vrai que nous avons été très agréablement surpris par le succès du dernier album en date, donc nous

n'avons pas envie de décevoir. Ce sont plusieurs années de travail qui voient le jour et qui sont livrées au public. Nous avons réussi à trouver une empreinte musicale « I Messageri » et nous nous efforçons de l'améliorer d'album en album. Donc, pour se rassurer, on se dit que si les gens ont adopté le précédent, ils adopteront celui-ci... À nous de faire le maximum pour toucher les gens, qu'ils se reconnaissent à travers nos musiques et nos textes. C'est notre plus grand souhait...



► **Vous avez défini un but à atteindre : celui «de redonner un souffle nouveau à la musique corse». Que voulez-vous dire par là ?**

Ce n'est pas spécialement un but à atteindre, mais plutôt la continuité d'un chemin que nous avons essayé de tracer depuis nos débuts. En effet dès le départ nous avons choisi un style de musique qui, il y a quelques années, n'était pas des plus répandus (nous avons fait le choix d'intégrer des instruments tels que la batterie ou le clavier, sur des rythmes venant de diverses cultures), tandis que la plupart des autres formations avait choisi le traditionnel. On va dire simplement que nous essayons d'apporter notre pierre à l'édifice culturel corse, avec notre empreinte et en toute humilité....

► **Quel regard jetez-vous sur tout le chemin parcouru depuis vos débuts en 1996 ?**

Depuis 1996 nous avons enregistré 4 Albums dont 3 autoproduits, et nous avons beaucoup voyagé. Nous avons donné des concerts un peu partout en France, et nous avons eu la chance aussi de partir chanter dans certains pays d'Europe. Nous pouvons dire que même si cela reste un milieu très difficile, nous sommes très fiers de notre parcours jusqu'à ce jour.

► **Une tournée est prévue au cours de l'année 2011. L'aboutissement de ces dernières années de travail ?**

Nous n'avons jamais cessé de travailler, y compris durant ces quatre dernières années, pendant lesquelles nous avons été absents du devant de la scène. Nous avons donc programmé une tournée estivale qui va démarrer le 18 Juillet à Bonifacio et se terminer le 30 Juillet à Patrimonio. De nouvelles dates seront programmées à la rentrée, dans différents théâtres de Corse et du continent.



ROGNA · BOZIU · VALLE RUSTIE

TERZU FESTIVALE

femin'arte

l'art au féminin

9 ORE 30 · 15 €

AOSTU 2011

04/ PEDICORTI

MARYLINE LEONETTI

05/ TRALONCA

BATTISTA ACQUAVIVA
ISULATINE

06/ SANTA LUCIA

ARTE FLAMENCO
JOSEPHINA
PACA SANTIAGO

07/ SANTA LUCIA

L'ARTE FEMINILE · 3 ORE
TEATRU · SAISON CLOSE



© imagea



ASSOCIU ISULATINE
☎ 06 08 76 22 17
Licence Entrepreneur du Spectacle 3-1035200